

CHAPITRE 2 :

QUELQUES ÉLÉMENTS DE MESURE
DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

CHAPITRE 2 : QUELQUES ÉLÉMENTS DE MESURE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Pendant plusieurs décennies, on a mesuré le niveau de vie des pays à l'aune de la croissance économique ou de la progression du PIB par habitant. Si cette méthode a pour avantages la simplicité et la facilité d'utilisation, dans de nombreux cas, l'incapacité de la croissance économique à améliorer le bien-être d'une proportion significative de la population a mis en évidence la nécessité de recourir à un instrument de mesure plus complet, qui rende également compte du développement humain.

Le paradigme du développement humain, axé sur l'individu et sur l'épanouissement de ses capacités et de ses libertés, ne sous-estime pas l'importance d'augmenter les revenus et la production, mais considère uniquement que c'est un « moyen » et non la « finalité » du développement. Le développement humain concerne la création d'un environnement dans lequel les populations pourraient tirer pleinement parti de leur potentiel et mener une vie utile et féconde, conforme à leurs besoins et à leurs intérêts.

Le premier chapitre de ce rapport était essentiellement consacré aux principes et aux données statistiques nécessaires à l'élaboration des RDH. Ce deuxième chapitre présente les méthodes utilisées pour mesurer certains aspects du développement humain. Il s'intéresse plus spécifiquement :

- à l'approche du développement humain et sa mesure ;
- à la pauvreté comme phénomène multidimensionnel ;
- aux dimensions économiques du développement humain ;
- aux écarts de développement humain entre hommes et femmes ;
- aux relations entre environnement et développement humain ;
- à d'autres aspects du développement humain,

liés au VIH/sida, à la sécurité humaine et à la gouvernance.

Toutes ces dimensions sont essentielles pour le développement humain, mais la liste n'est pas exhaustive. Aussi les équipes des RDH sont-elles encouragées à associer plusieurs instruments de mesure pour analyser d'autres dimensions utiles aux plans et programmes nationaux de développement.

Histoire et évolution du paradigme du développement humain

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, le développement centré sur l'individu remonte au moins à Aristote (384-322 av. J.C.), qui affirmait que la richesse n'est qu'un moyen d'accéder à autre chose. L'important est donc la façon dont les revenus sont utilisés pour améliorer le développement humain (Fukuda-Parr *et al.*, 2004). Pour apprécier la réussite ou l'échec des décisions politiques, il convient de déterminer si elles permettent ou non aux gens de vivre une vie qui ait de l'intérêt pour eux.

Depuis Aristote, de nombreux auteurs, notamment l'économiste politique Adam Smith, ont repris ce concept, même si la croissance économique a fini

par prédominer dans le discours sur le développement. Cette place centrale accordée à la croissance reposait sur l'idée que ses bienfaits se répercuteraient automatiquement sur les personnes pauvres et marginalisées. Le développement devait s'appuyer essentiellement sur l'industrialisation et les investissements, facteurs de croissance. On considérait alors que l'individu jouait un rôle négligeable dans le changement. C'est ainsi que de nombreux pays ont atteint la croissance économique sans que le bien-être de la majorité de leur population ne s'améliore pour autant.

Le paradigme de la croissance économique laissait de côté des aspects majeurs du développement, notamment les inégalités de revenus, le chômage et

les différences d'accès aux biens et aux services publics tels que la santé et l'éducation. Au cours des années 1980 en particulier, alors que le taux de chômage grimpait et que l'accès aux services sociaux se détériorait dans certains pays industrialisés, les théoriciens du développement ont commencé à remettre en cause le bien-fondé de la croissance économique comme unique mesure du niveau de développement national. Depuis, le discours sur le développement a évolué, de l'approche axée sur les besoins essentiels (centrée sur les revenus, les services publics et la participation) à la mise en avant des capacités humaines.

L'approche axée sur les besoins essentiels ne suffit pas car elle se cantonne à l'évaluation des produits et services de base. D'importants aspects de la vie, notamment la place des personnes pauvres et marginalisées et leur capacité à faire entendre leur voix, les rapports de force entre hommes et femmes ou la liberté de choix, ne sont pas suffisamment pris en compte.

L'approche axée sur les capacités est un cadre conceptuel dû à Amartya Sen, qui met l'accent sur les réalisations et les libertés humaines. Récusant la vision commune selon laquelle la pauvreté est uniquement un manque de revenus, elle affirme que les êtres humains sont à la fois les acteurs et les bénéficiaires du développement, sans pour autant sous-estimer leur rôle primordial dans la productivité économique.

Cette approche évalue les différents « moteurs » de la vie humaine (ce que les hommes voudraient faire et ce qu'ils voudraient être) et la capacité à atteindre ces objectifs : être correctement nourris, échapper à une mort évitable, posséder des connaissances et



disposer des outils permettant de participer à la vie de la collectivité.

En 1990, le développement humain a fait l'objet d'une attention théorique, quantitative et politique plus poussée, avec la publication du premier *Rapport mondial sur le développement humain* (RMDH). Alliant les deux approches (besoins essentiels et capacités), le développement humain insiste davantage sur la capacité des êtres humains à mener la vie à laquelle ils aspirent et sur l'élargissement de leurs choix. Il part du principe que, si la prospérité économique peut aider les individus à mener une vie plus libre et plus gratifiante, certains facteurs, notamment l'éducation et la santé, influent sur la qualité des libertés individuelles. Le développement humain contribue à la longévité, à la santé et à l'accès au savoir.

Dans ce contexte, les RDH infranationaux, nationaux et régionaux doivent avoir pour objectif principal d'analyser les facteurs sociaux, économiques, politiques, culturels, et autres, qui influent sur le développement humain.

Développement humain et OMD

En 2000, les représentants de 191 pays participant au Sommet du Millénaire ont adopté à l'unanimité la Déclaration du Millénaire, qui appelait la communauté mondiale à atteindre un certain nombre d'objectifs fondamentaux relatifs à la paix dans le monde, la sécurité et le développement humain durable. Les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) portent notamment sur l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, l'encouragement de l'égalité et de l'autonomisation des femmes, la lutte contre le VIH/sida, un environnement durable et le renforcement des partenariats mondiaux pour le développement.

Le Sommet du Millénaire a eu pour effet direct de faire prendre conscience qu'il ne suffirait pas de

définir les étapes nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et des OMD. Il a établi des cibles permettant de mesurer l'avancement des OMD, et des indicateurs pour suivre les progrès réalisés au niveau national (annexe 7).

Si les OMD ne couvrent pas tous les aspects du développement humain, ils représentent l'ensemble le plus complet d'objectifs et de cibles jamais adopté par les États membres des Nations Unies. Tout progrès dans leur accomplissement constitue une avancée sur la voie du développement humain (RMDH, 2005). Les cibles et les indicateurs forment un cadre utile pour l'analyse et l'évaluation de ces avancées. Les RDH permettent d'analyser en profondeur les obstacles et de proposer des actions et des stratégies spécifiques pour y remédier.

« Notre produit intérieur brut compte la pollution de l'air... et les programmes de télévision qui font l'apologie de la violence afin de favoriser la vente de jouets à nos enfants. En revanche, le produit intérieur brut ne tient pas compte de la santé de nos enfants, de la qualité de leur éducation ou de la gaieté de leurs jeux... bref, il mesure tout, sauf ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue. »

— ROBERT F. KENNEDY, CANDIDAT
À LA PRÉSIDENTE DES ÉTATS-UNIS

L'indicateur du développement humain

Le PIB ne suffisant pas pour mesurer le développement, il fallait un instrument de mesure plus complet, qui rende compte des progrès socioéconomiques et de l'amélioration du bien-

être humain. Certaines des multiples facettes du développement humain sont plus faciles à mesurer que d'autres. L'indicateur du développement humain (IDH), mesure composite qui évalue les aspects élémentaires du développement humain, permet d'en comparer les avancées d'un pays à l'autre. Sa formulation répond à plusieurs objectifs, dont voici les plus importants :

- Définir des indicateurs permettant de mesurer les aspects élémentaires du développement humain et l'élargissement des choix des individus ;
- Utiliser un nombre limité d'indicateurs pour éviter de compliquer la mesure ;
- Concevoir un indicateur composite plutôt qu'un trop grand nombre d'indicateurs différents ;
- Créer un instrument de mesure couvrant à la fois les choix économiques et sociaux ;
- Élaborer un instrument de mesure souple pouvant être adapté progressivement en réponse aux critiques sur ses capacités d'analyse ;
- Classer les pays sur la base de cet indicateur afin d'encourager la mise à disposition des informations nécessaires aux politiques de développement humain et d'investir dans la collecte et l'analyse de données.

Toutefois, ce n'est pas parce que l'IDH est un élément central du RMDH qu'il constitue la meilleure mesure du développement humain. Dans sa formulation actuelle, c'est un indicateur extrêmement rudimentaire qui couvre les aspects suivants :

- Santé et longévité, exprimées par l'espérance de vie à la naissance ;
- Instruction et accès au savoir, représentés par le taux d'alphabétisation des adultes et par le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ;
- Niveau de vie décent, mesuré par le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat ou PPA (voir l'annexe 8 pour plus de détails sur le calcul de l'IDH).

En combinant revenu, santé et éducation, l'IDH montre que certains pays à revenu faible obtiennent de meilleurs résultats en termes de développement humain que des pays plus riches. À cet égard, il est intéressant de comparer le PIB par habitant avec le classement des pays selon l'IDH.

Quelles sont les limites de l'IDH ?

Comme toute mesure composite, l'IDH a des limites, qu'il est bon de connaître pour éviter tout détournement ou abus de cet instrument. Les équipes des RDH ne doivent pas oublier qu'au niveau national, d'autres aspects du développement humain peuvent être plus pertinents pour la planification des politiques. S'il existe des données fiables, ces aspects doivent être étudiés. Les limites de l'IDH peuvent également servir d'argument pour obtenir des ressources afin d'améliorer la disponibilité et la fiabilité des données et de mieux suivre les progrès réalisés.

Limites de l'IDH :

- Cet indicateur n'est pas un instrument de mesure complet du développement humain, mais porte sur trois dimensions seulement. D'autres aspects peuvent être pris en compte si les données sont disponibles, par exemple l'estime de soi et la liberté politique des individus ou les préoccupations environnementales.
- L'IDH n'a pas pour objet d'évaluer les progrès réalisés à brève échéance. En effet, les politiques de courte durée n'ont aucune influence sur deux des indicateurs qui le composent (taux d'alphabétisation des adultes et espérance de vie à la naissance).
- Comme tout instrument de mesure de la moyenne nationale, l'IDH ne prend pas en compte les différences de développement humain à l'intérieur du pays. Des pays affichant le même IDH peuvent présenter des disparités importantes dans la répartition du développe-

ment humain, que ce soit d'une région à l'autre ou d'une catégorie sociale à l'autre.

Après avoir été minutieusement étudié et affiné au fil des ans, l'IDH est désormais largement accepté comme instrument de classement des pays en termes de développement humain. Ce n'est pas pour autant l'unique outil de mesure composite possible. D'autres méthodes, peut-être tout aussi valables, peuvent déboucher sur des résultats différents, même si les écarts sont minimes. Malgré ces limites, l'IDH est un bon support d'étude du développement humain, essentiellement pour les raisons suivantes :

- Il a permis de simplifier un concept complexe, ramené à trois dimensions élémentaires mesurables.
- Il a contribué à faire comprendre que le PIB par habitant ne suffisait pas à mesurer le développement humain.
- Le recentrage sur des capacités essentielles qui

concernent aussi bien les pays en développement que les pays développés fait de l'IDH un outil universel.

- Il fait avancer le débat sur le développement humain.
- Il favorise une saine concurrence entre pays, qui utilisent l'IDH pour comparer leurs performances à celles de leurs voisins.

Évolution de l'IDH

À l'issue d'un examen minutieux du cadre analytique, de la méthodologie et des données, l'IDH a évolué depuis 1990. Lors de sa création, par exemple, il s'articulait autour de la notion de carences. Pour le niveau d'éducation, seule l'alphabétisation des adultes était incluse, tandis que le revenu était pris en compte à tous les niveaux. Pour chaque variable, on utilisait comme points de référence le maximum et le minimum observés, mais l'évolution de ces références

Tableau 2.1 : PRINCIPALES MODIFICATIONS APPORTÉES À L'IDH

MODIFICATION	ANNÉE
1. Révision de la méthode de calcul pour réorienter positivement l'indicateur.	1991
2. Ajout du nombre moyen d'années de scolarisation comme second élément du niveau d'éducation. Pondération des deux éléments : deux tiers pour le taux d'alphabétisation des adultes, un tiers pour le nombre moyen d'années de scolarisation.	1991
3. Introduction d'un seuil de revenu de 5 000 USD par habitant et par an, d'après la moyenne mondiale. Cette décision portait du principe que chaque individu, en tant que membre de la communauté mondiale, a besoin de ce revenu au moins pour acquérir des capacités élémentaires. Les revenus supérieurs à ce seuil ont été ajustés selon une formule fortement régressive.	1991
4. Introduction de minima et de maxima fixes en fonction des tendances des variables et de leur valeur probable sur les 25 prochaines années.	1994
5. Remplacement du nombre moyen d'années de scolarisation par le taux brut combiné de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, l'ancienne variable ne reflétant pas nécessairement la réalité.	1995
6. Réintroduction du revenu à tous les niveaux car la modification apportée en 1991 était si radicale que les pays à revenu intermédiaire étaient injustement pénalisés. Le traitement du revenu dans l'IDH souligne désormais qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'un revenu illimité pour avoir un niveau de vie décent. Lorsque le revenu augmente, sa valeur est réduite au moyen d'une opération mathématique, avant d'être intégrée dans l'IDH.	1999

Source : D'après Jahan, in Fukuda-Parr et al., 2004.

rendait impossible les comparaisons d'une année sur l'autre. Lorsqu'il a été mieux compris, l'IDH a subi des changements substantiels, qui sont présentés dans le tableau 2.1 par ordre chronologique.

Adaptation de l'IDH au contexte national

Pour calculer l'IDH au niveau mondial, il est important d'employer des indicateurs normalisés permettant de comparer les pays. Au niveau national, la disponibilité de données sub-nationales doit guider le choix des indicateurs. Ainsi peut-on utiliser, à la place du PIB par habitant, le revenu par habitant issu d'enquêtes sur les ménages. Les taux bruts combinés de scolarisation peuvent être remplacés par les taux nets de scolarisation ou par les taux de rétention scolaire pour tenir compte des décrochages, en particulier dans les pays où le taux d'abandon de la scolarité est élevé. Lorsqu'il sera disponible, les pays concernés par la phase pilote du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabetisation de l'Institut de statis-

tique de l'UNESCO pourront utiliser le nouvel instrument d'évaluation de l'alphabetisation à la place du taux habituel d'alphabetisation des adultes (encadré 1.8). Les objectifs applicables aux indicateurs sélectionnés doivent être définis en fonction du développement de chaque pays.

Le choix des indicateurs ne dépend pas toujours uniquement de la disponibilité des données : certaines équipes des RDH s'appuient sur des analyses à la fois rigoureuses et innovantes pour élaborer des indicateurs qui rendent compte d'aspects importants, mais parallèles ou complémentaires, du développement national ou régional. L'encadré 2.1 donne des exemples d'adaptation.

Un IDH adapté ne doit pas remettre en cause la qualité des données, en particulier lors de la désagrégation (l'encadré 2.2 présente le cas d'une équipe des RDH qui a fait preuve de créativité pour pallier l'insuffisance des données). Ainsi, une estimation détaillée du PIB et de l'espérance de vie/de la mortalité infantile peut être difficile et doit être effectuée par des spécialistes. Certains

ENCADRÉ
2.1

EXEMPLES D'INDICATEURS APRÈS ADAPTATION

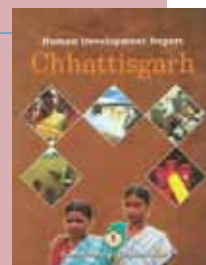
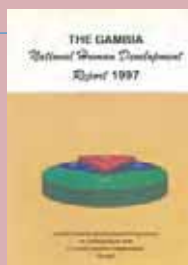
1. Le Rapport de 2002 sur

l'Argentine proposait un indicateur du développement humain élargi, incluant le taux de mortalité infantile, le taux de chômage et la qualité de l'enseignement.

2. Le Rapport régional de 2003 sur les pays arabes élaborait une méthode

innovante de mesure des connaissances. Outre la qualité et la quantité de l'enseignement, cette mesure intégrait le nombre de quotidiens, de postes de radio, de téléviseurs, de scientifiques et d'ingénieurs, de demandes de brevets, de titres de livres, de lignes téléphoniques, d'abonnés à la téléphonie mobile et d'ordinateurs hôtes avec accès à Internet.

3. Le RDH de 2005 sur l'État du Chhattisgarh (Inde) utilisait, pour le calcul de l'IDH, un indicateur de santé à la place de l'espérance de vie. Cet indicateur découlait du taux de mortalité infantile.



4. Le RDH de 1997 sur la Gambie

intégrait les taux d'alphabetisation des adultes et la durée de scolarisation afin de tenir compte du taux élevé de décrochage dans le calcul de l'indicateur « taux de scolarisation » de l'IDH.

Sources : RDH de 2002 sur l'Argentine, RDH régional de 2003 sur les pays arabes, RDH de 2005 sur l'État du Chhattisgarh et RDH de 1997 sur la Gambie.



ENCADRÉ
2.2

NÉPAL : ESTIMATION DU REVENU PAR HABITANT AU NIVEAU INFRANATIONAL



Dans le RDH de 2004 sur le Népal, l'IDH était désagrégé par district. L'estimation directe du revenu étant impossible à ce niveau en raison de l'insuffisance des données, une technique indirecte a été adoptée.

Tout d'abord, des indicateurs ont été élaborés pour les secteurs et les sous-secteurs de services, en grande partie grâce à une approche axée sur la production ou l'offre. Elle a permis de créer des indicateurs appropriés pour différentes sources de revenus, éventuellement par secteur. Dans certains cas, on a utilisé des valeurs approchées. Ces indicateurs ont ensuite servi de base aux estimations.

On a supposé que la pondération relative des PIB sectoriels par district était égale à celle des indicateurs correspondants. Pour la désagrégation, on a pris chaque secteur un par un et on a réparti le PIB sur le district. La somme de tous les secteurs était égale au PIB du district entier. Les données démographiques par district étaient tirées du recensement de population effectué en 2001.

Source : RDH de 2004 sur le Népal.

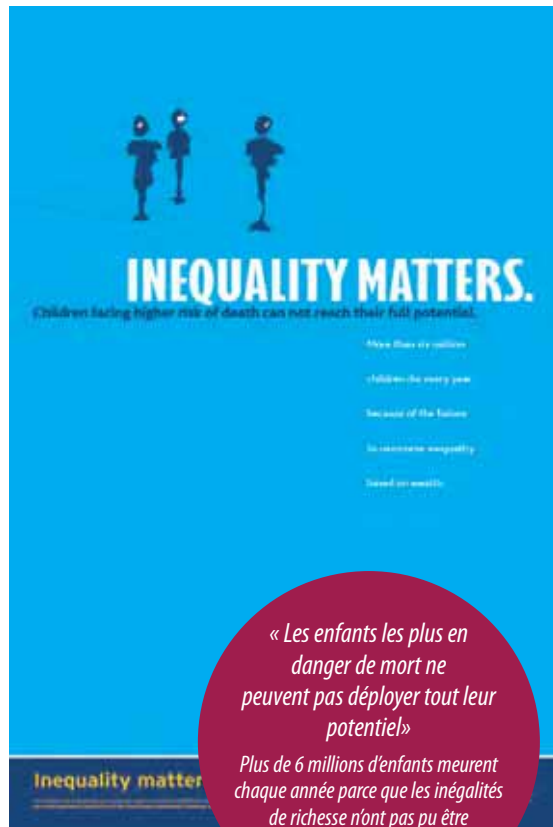
pays ont remplacé l'espérance de vie à la naissance par le taux de mortalité infantile, estimé d'après les registres d'état civil. Cette méthode comporte toutefois des limites car, dans la plupart des pays en développement, ces registres sont peu fiables et incomplets. Les estimations obtenues doivent être maniées avec prudence car elles ne reflètent pas toujours la réalité du terrain. Dans tous les cas, les ajustements apportés aux indicateurs classiques retenus dans l'IDH et aux procédures d'estimation doivent faire l'objet d'une note technique répertoriant toutes les limites des données.

Mise en évidence des inégalités et des phénomènes de marginalisation

Les équipes des RDH peuvent parfois décomposer l'IDH par région géographique ou par sous-catégorie de population, afin de mettre en lumière des écarts de développement masqués par les moyennes nationales. Cette procédure permet de révéler des formes cachées de discrimination, d'inspirer des politiques plus efficaces et plus ambitieuses et de contrôler plus facile-

ment la mise en application des conventions et des traités internationaux.

Le RMDH 2006 montre en quoi l'IDH peut



Karen Parry, ALGA www.alga.org/inequality-matters

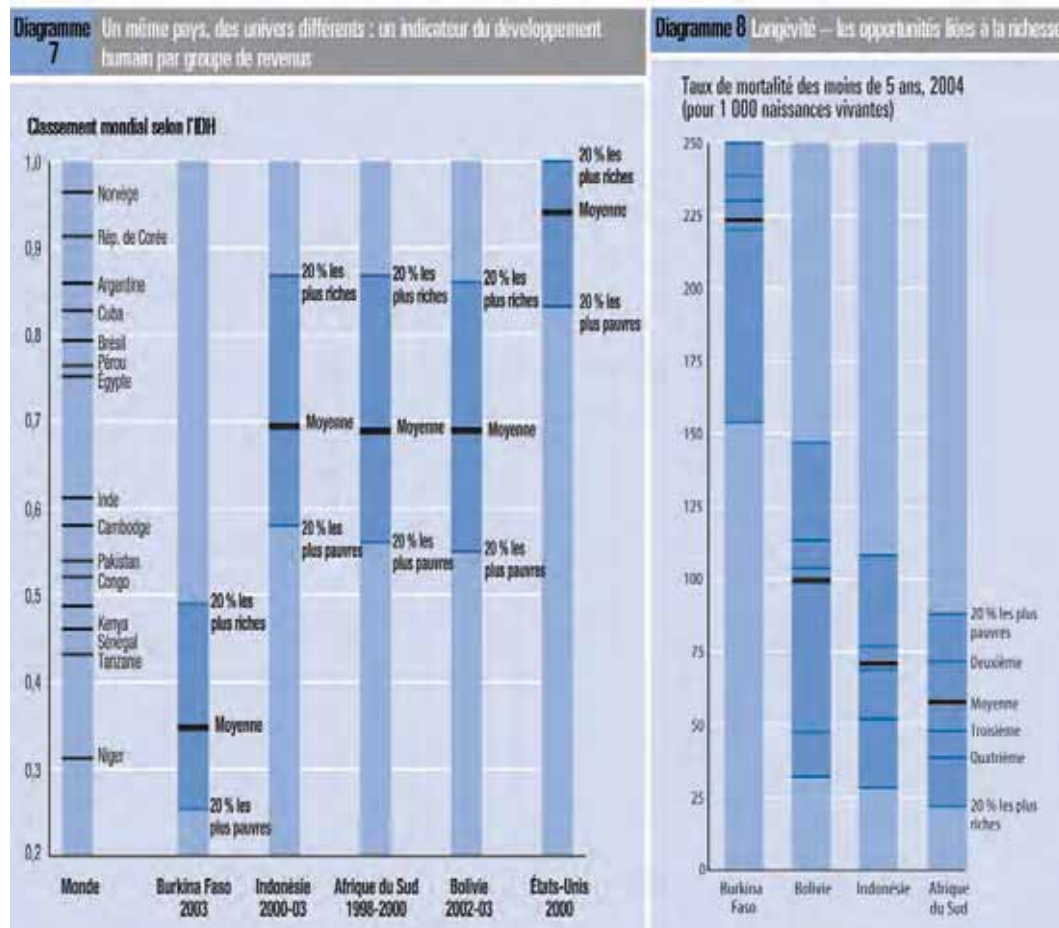
révéler certaines inégalités. En établissant un IDH différent pour les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres dans 13 pays en développement et deux pays développés, il indique dans certains cas d'importantes disparités. Ainsi, au Burkina Faso, la valeur de l'IDH pour le groupe le plus riche est plus de deux fois supérieure à celle du groupe le plus pauvre. Les disparités de revenus entraînent également des différences considérables en termes de moyens et de chances de survie : les enfants des familles les plus pauvres ont plus

de risques de mourir avant leur cinquième anniversaire (diagramme 2.1).

Néanmoins, dans la plupart des pays, le manque de données rend extrêmement difficile la désagrégation de l'IDH, en particulier pour deux des trois composantes de l'indicateur, le revenu et l'espérance de vie à la naissance. Les données sont surtout fiables dans les grands pays dotés d'outils statistiques modernes (voir chapitre 1, « Précautions à prendre avec les indicateurs agrégés »).

DIAGRAMME 2.1 : Répartition de l'IDH et du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans par quintile de revenu

Le RMDH 2006 utilisait l'IDH et le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans pour mettre en lumière les inégalités entre les habitants les plus riches et les plus pauvres de différents pays.



Source : RMDH 2006.

ENCADRÉ
2.3

GUATEMALA ET NAMIBIE : DÉSAGRÉGATION DES DONNÉES PAR GROUPE ETHNIQUE

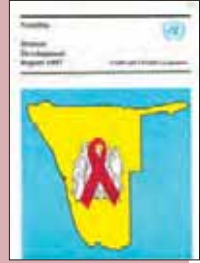
Le RDH de 2005 sur le Guatemala traitait de la diversité ethnique et culturelle. D'après ce rapport, si les relations interethniques au Guatemala ont évolué au fil des ans, le racisme reste extrêmement présent et profondément ancré, aussi bien dans les attitudes et les pratiques de la société que dans les institutions publiques et privées. Cette analyse s'appuyait sur des données



désagrégées sur différents groupes, indigènes ou non, et portant sur différents indicateurs, notamment la participation au marché du travail, la participation au secteur informel, l'accès au crédit, l'utilisation et la demande de services de santé et d'éducation, la participation à la vie politique et l'accès à la justice. Le rapport concluait qu'il existe des discriminations dans l'accès aux moyens de développement humain, en particulier parmi les populations indigènes.

Le RDH de 1997 sur la Namibie désagrégeait l'IDH sur les différents groupes linguistiques. Malgré leurs

limites, les données utilisées montrent que l'histoire coloniale de ce pays continue de se refléter dans les importants écarts de développement humain entre les Namibiens d'ascendance européenne et la population indigène. Les Namibiens dont la langue est l'afrikaans, l'anglais ou l'allemand ont un IDH plus de deux fois supérieur à ceux de langue san.



Sources : RDH de 2005 sur le Guatemala et RDH de 1997 sur la Namibie.

S'il est possible de décomposer l'IDH, il convient de s'attacher non seulement aux différences qui apparaissent, mais également aux dimensions de cet indicateur et aux facteurs à l'origine de ces différences. Les écarts peuvent être dus à des discriminations, délibérées ou non, envers certains groupes culturels et religieux (encadré 2.3). Parfois, ils sont également liés aux valeurs et aux croyances. Ainsi, les interdits alimentaires peuvent entraîner des problèmes de malnutrition chez les enfants. Si certains ménages pauvres n'ont pas accès aux soins ou à l'eau potable, ce n'est pas forcément qu'ils n'existent pas, mais que ces ménages ne peuvent les payer. Le recouplement d'informations issues de différentes méthodes de mesure, notamment les enquêtes de perception, peut permettre d'analyser la marginalisation réelle ou ressentie.

Le RDH de 2004 sur le Mexique adoptait une démarche différente, en intégrant une mesure des inégalités à l'IDH : un indicateur du développement affiné avec moyennes généralisées. L'intégration de la dimension inégalités dans l'IDH n'en modifiait pas pour autant les caractéristiques essentielles : plutôt que d'un nouvel indicateur, il s'agissait d'une nouvelle façon de regrouper les

données. Cet indicateur s'inscrivait dans un groupe où l'IDH classique était également inclus en tant que cas particulier. Il mettait en évidence le lien entre le développement individuel et le développement humain en général. Si deux membres d'une société relativement inégalitaire ont respectivement un IDH de 0,50 et 0,25 et que le niveau de développement de chacun d'eux progresse de 0,25, le développement général augmentera d'autant. Dans une société plus égalitaire, en revanche, l'augmentation de l'IDH du plus pauvre doit avoir plus de poids. L'indicateur mexicain se démarque également par le fait qu'il révèle les faiblesses d'un processus de développement centré uniquement sur le « revenu », où la santé et l'éducation ne reçoivent pas la même attention.

Des mesures financières de la pauvreté à la pauvreté multidimensionnelle

Différentes méthodes de mesure et de suivi des

aspects de la pauvreté et du développement humain en général sont utilisables dans les RDH, à condition de garder à l'esprit que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui ne peut être réduit à une seule méthode de mesure ou à un seul indicateur. La pauvreté a un sens différent selon les individus (diagramme 2.2). Pour certains, elle signifie ne pas pouvoir manger à sa faim. Pour d'autres, elle est synonyme de chômage. Pour d'autres encore, elle est liée à l'isolement dans une zone rurale dépourvue des services essentiels. La notion de pauvreté recouvre également l'impuissance ou l'incapacité à participer aux décisions influant sur sa propre vie.

La mesure monétaire

En général, pour évaluer la pauvreté, on utilise une mesure monétaire du niveau de vie. Malgré l'imperfection de cette méthode, la mesure monétaire est le premier instrument qui permet de distinguer les pauvres des catégories non pauvres, l'argent étant considéré comme le moyen d'acquiescer une partie des facteurs fondamentaux de bien-être, notamment la nourriture, la santé, l'éducation, l'habillement et le logement. Il est possible d'estimer un montant qui servira de seuil entre les pauvres et les autres. D'après la définition des OMD, qui portent notamment sur la réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion de la population vivant dans un dénuement « extrême », on considère que les individus disposant de moins d'un dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat) vivent dans une pauvreté extrême.

Il est important que les RDH mesurent et analysent à la fois les aspects monétaires et non monétaires de la pauvreté si l'on veut prôner une stratégie globale de lutte contre la misère et d'amélioration du développement humain. Pour illustrer le caractère multidimensionnel de la pauvreté, le RDH 1998 sur le Nigeria utilisait un indicateur de pauvreté incluant des indicateurs économiques (revenu, taux d'emploi, profil de

DIAGRAMME 2.2 : Perception de la pauvreté par les individus

La pauvreté ayant un sens très différent selon les gens, une seule mesure ne suffit pas à la cerner entièrement.



Source : Données des autorités namibiennes, National Planning Commission, 2005a.

dépense des ménages, accès au crédit et propension à l'épargne), des indicateurs sociaux (taille des ménages, taux de fertilité et de mortalité, accès aux établissements de santé et d'éducation et possession de biens durables), ainsi que des indicateurs environnementaux et institutionnels.

Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté correspond au niveau de revenu ou de dépense censé permettre un niveau de consommation minimum.

Il existe essentiellement deux types de seuil de pauvreté :

- **Seuil de pauvreté relative** : Ce seuil est défini directement par rapport à la répartition des revenus dans une société donnée, sans prendre en compte les besoins essentiels. Dans cette

approche, la pauvreté est définie par rapport au niveau de vie dominant et l'inégalité économique est considérée comme le principal indicateur de la pauvreté. Le seuil peut être défini à un certain pourcentage des revenus ou des dépenses médians ou moyens par habitant.

• **Seuil de pauvreté absolue** : Reposant sur la notion des besoins essentiels, cette approche considère un ménage comme pauvre si ses revenus/dépenses de consommation sont insuffisants pour réaliser le minimum d'achats nécessaires au maintien de ses capacités physiques.

La plupart des spécialistes s'accordent à penser que l'on doit pouvoir au moins acheter de la nourriture, indispensable à la survie. Pour établir un seuil de pauvreté alimentaire, on calcule généralement le coût de la quantité minimum de calories nécessaires à la vie. Pour atteindre le seuil global de pauvreté, on applique un barème au seuil de pauvreté alimentaire pour tenir compte des besoins de base non alimentaires (logement, éducation et santé).

Prenons l'exemple de la Gambie où, en 2005, la valeur monétaire d'un ensemble de produits alimentaires et non alimentaires de base était de

300 dalasis par habitant et par mois : ce montant représentait le seuil de pauvreté absolue. Toutes les personnes dont les revenus ou les dépenses étaient cette année-là inférieures à ce montant pouvaient être considérées comme pauvres (diagramme 2.3). C'est ce que l'on appelle l'incidence de la pauvreté.

Indicateurs de la pauvreté

Les indicateurs de Foster-Greer-Thorbecke regroupent les indicateurs les plus fondamentaux de la pauvreté absolue. Le taux de pauvreté mesure la proportion de la population ou d'individus en dessous du seuil de pauvreté. On l'obtient par la formule suivante :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]^{\alpha}$$

où q représente le nombre de ménages pauvres, z le seuil de pauvreté (absolue ou relative), y_i l'indicateur du niveau de vie (par exemple, dépenses ou revenus) du i^{e} ménage, et α l'aversion pour la pauvreté.

Lorsque $\alpha = 0$, on obtient l'*incidence de la pauvreté* (ou indice numérique de pauvreté).

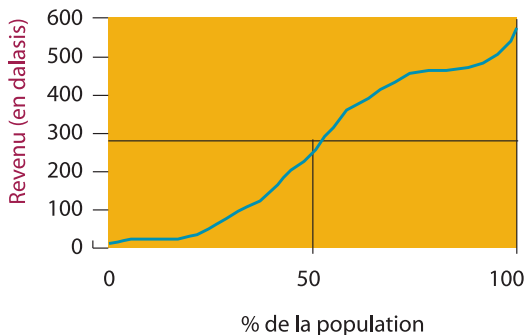
Mesure de l'intensité et de la gravité de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté rend compte du nombre de pauvres, mais n'indique pas le degré ni la gravité de leur dénuement. L'écart qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté et la répartition des ressources entre ces personnes peut être utile pour les décisions politiques ; aussi les RDH doivent-ils inclure ces mesures.

On parle de degré de pauvreté, ou d'*écart de pauvreté*, lorsque $\alpha = 1$. Lorsque $\alpha = 2$, on obtient le degré d'inégalité des revenus parmi les pauvres, en anglais *squared poverty gap* (pour plus d'informations sur les seuils de pauvreté, voir Lanjouw, 1998 ou Banque mondiale, 1990).

DIAGRAMME 2.3 : Gambie, un seuil de pauvreté théorique

Les personnes en dessous de ce seuil ne disposent pas du minimum vital (nourriture et produits de base non alimentaires).



MEXIQUE : IDENTIFICATION DES CATÉGORIES LES PLUS MARGINALISÉES

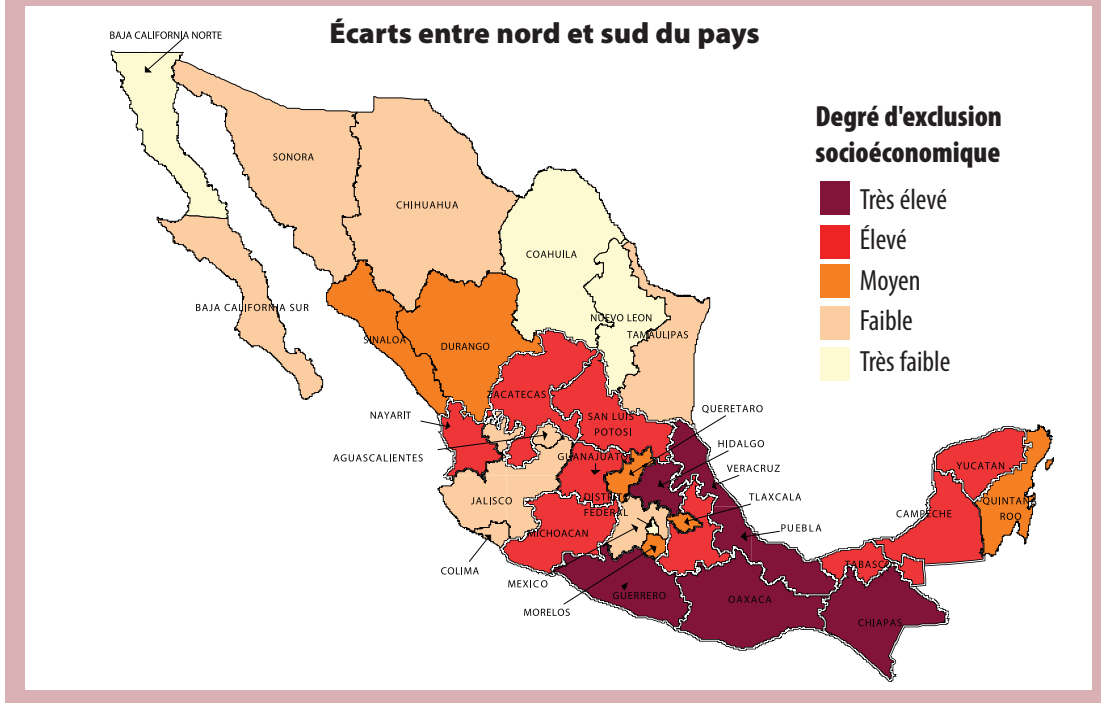
Bien que, d'après son IDH, le Mexique se situe dans la moyenne du développement humain, cette mesure composite masque une répartition inégale. Il existe dans ce pays une forte exclusion économique et sociale : le sud du pays compte un pourcentage important de groupes indigènes qui n'ont pas enregistré les mêmes progrès que les populations du nord.

Fuentes et Montes (2004) se sont appuyés de l'indicateur de marginalisation créé par le Conseil national de la population pour décrire la pauvreté non monétaire au

Mexique. Cet indicateur se compose de cinq éléments : le taux d'analphabétisme chez les plus de 15 ans, le pourcentage de personnes ne disposant pas d'un système d'évacuation, d'eau potable ou d'électricité, le pourcentage de logements privés surpeuplés, le pourcentage d'individus vivant dans des logements privés avec un sol en terre battue et le pourcentage de la population active dont les revenus sont inférieurs à deux fois le salaire minimum.

Cette étude a montré que, malgré des moyennes nationales indiquant un net

recul de la pauvreté alimentaire, ce recul concerne essentiellement les zones urbaines. Dans les zones rurales, en revanche, la pauvreté alimentaire a augmenté au cours de la période étudiée. L'étude révèle également un écart important entre le nord, où se trouvent les populations non indigènes, et le sud du pays, où vivent les groupes indigènes. La situation de ces derniers est nettement plus mauvaise en termes de pauvreté monétaire, d'analphabétisme, d'inégalités hommes/femmes et d'insuffisance des infrastructures de base, même si l'écart se comble peu à peu. Source : Fuentes et Montes, 2004.



Lorsqu'on établit des informations sur la pauvreté qui permettront d'orienter les décisions politiques, il est également important d'identifier qui sont les pauvres, où ils vivent et les causes de leur pauvreté. L'encadré 2.4 présente une étude et une carte qui ont permis de mettre en lumière les zones de pauvreté au Mexique.

Pauvreté transitoire et pauvreté chronique

La pauvreté est un phénomène dynamique, dont la nature et les caractéristiques évoluent au fil du temps. Si certains ménages ou individus vivent dans une pauvreté chronique, d'autres emploient des stratégies

Tableau 2.2 : JORDANIE : IMPACT DE DIVERS CHOC SUR LES MOYENS DE SUBSISTANCE

Reposant sur des méthodes participatives, le RDH de 2004 sur la Jordanie décrivait l'impact de différentes perturbations sur les moyens de subsistance des pauvres. Les consultations ont révélé qu'une succession de chocs avait réduit les moyens de subsistance disponibles.

Événements	Impact et stratégies de survie adoptées
Guerre du Golfe et sanctions de l'ONU contre l'Irak	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage élevé • Vente, par certaines personnes, d'or et de véhicules contre l'achat de dinars irakiens après l'invasion du Koweït, dans l'espoir d'un gain de change, et perte de ces fonds.
Suppression des subventions sur le fourrage	<ul style="list-style-type: none"> • Pression accrue sur des liquidités déjà rares • Vente d'une partie du bétail pour payer le fourrage destiné au reste du troupeau • Vente de la totalité du bétail par certains fermiers qui considèrent l'élevage comme une activité non rentable • Actuellement, très peu de gens tirent l'essentiel de leurs revenus du bétail
Renchérissement des carburants (gazole et gaz)	<ul style="list-style-type: none"> • Endettement accru, en particulier en hiver • En hiver, réduction de la consommation de gaz pour le chauffage (de 2 litre à 1,5 litre par semaine), d'où des personnes souffrant du froid
Renchérissement de l'électricité et de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Retard de paiement des factures et endettement • Réduction de la consommation d'eau et d'électricité et dégradation des conditions de vie • Construction de puits pour recueillir davantage d'eau
11 septembre 2001	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la ville de Sakhra, des jeunes hommes s'étaient vu proposer un stage dans une usine européenne. Alors qu'ils devaient obtenir leur passeport et leur visa le 12 septembre 2001, ils ont été informés par l'ambassade des pays concernés, à Amman, que leur demande était rejetée. Titulaires, pour la plupart, d'un diplôme universitaire, ces jeunes hommes sont toujours sans emploi.
Réforme de l'armée : les candidats doivent obtenir un diplôme d'études secondaires (<i>tawjih</i>) pour entrer dans l'armée	<ul style="list-style-type: none"> • Pression accrue sur les ressources et les revenus des ménages • Les familles doivent faire le choix d'investir davantage dans la scolarité de leurs fils pour leur permettre de répondre aux nouvelles conditions d'entrée.

Source : RDH de 2004 sur la Jordanie.



complexes pour en sortir. C'est particulièrement vrai pour ceux qui ont de maigres ressources. La connaissance des facteurs qui déterminent les mouvements d'entrée et de sortie de la pauvreté et la distinction entre les ménages qui connaissent une pauvreté passagère et ceux qui vivent dans une pauvreté chronique aident à formuler des actions ciblées face à des facteurs de risque précis.

L'insuffisance des données disponibles est l'un des principaux obstacles à l'étude de la

dynamique de la pauvreté. Pour un suivi objectif, il est préférable d'utiliser des données de panel qui permettent de suivre les mêmes ménages sur une période, mais ces données sont difficiles à obtenir dans les pays en développement. Les équipes des RDH devront parfois demander des ressources pour réaliser des études longitudinales. En attendant, elles pourront recourir à des méthodes de recherche participatives pour analyser risques et vulnérabilités.

Analyse des risques et des vulnérabilités

Les bouleversements et les crises peuvent avoir d'importantes conséquences sur le développement, en particulier pour les ménages disposant d'un patrimoine peu important (diagramme 2.4). Des problèmes peuvent également être dus au mauvais fonctionnement du marché, aux changements environnementaux et à l'insuffisance des stratégies publiques de gestion des risques. Au besoin, les RDH doivent insister sur ces points.

Les enquêtes de perception peuvent renseigner sur la façon dont les ménages gèrent les risques, sur leurs réactions aux bouleversements et sur les décisions qu'ils prennent pour redresser leur situation (tableau 2.2). Si certaines stratégies de survie adoptées par les ménages et les individus peuvent répondre à des besoins immédiats, il arrive aussi qu'elles aggravent la vulnérabilité à plus long terme. L'analyse du RDH doit faire ressortir ces problèmes. Par exemple, les ménages vulnérables ont souvent recours à des stratégies qui épuisent leurs réserves ou leurs capacités humaines ou qui en ralentissent le développement : ils peuvent retirer les enfants de l'école, rationner la nourriture, provoquant ainsi de graves carences alimentaires ou des

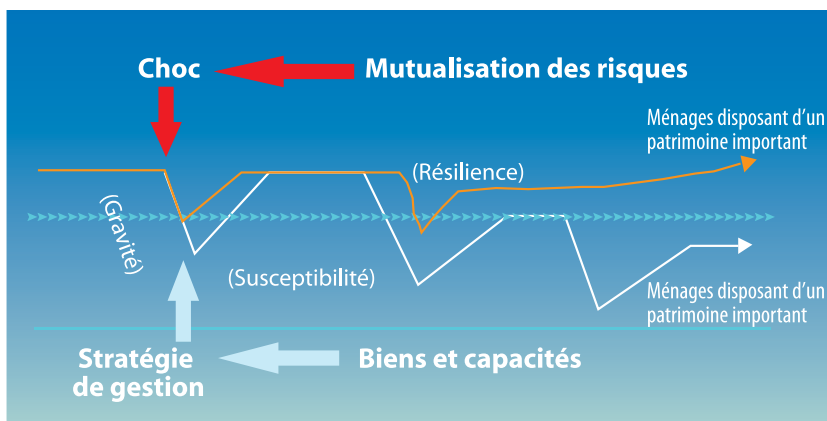
problèmes de santé, surexploiter les ressources naturelles ou vendre leurs moyens de production pour répondre à des besoins immédiats.

Si ces comportements peuvent limiter l'impact immédiat du risque, ils peuvent également se traduire ultérieurement par une baisse du revenu moyen (et éventuellement par une instabilité accrue des revenus), perpétuant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté. Les RDH peuvent signaler les stratégies entraînant des effets négatifs et demander la mise en place de systèmes d'alarme précoce, ainsi que des stratégies de gestion du risque utiles et efficaces. Ils doivent aussi mettre l'accent sur les stratégies d'adaptation locales qui méritent d'être renforcées.

Aussi utiles soient-elles, les enquêtes de perception sont difficiles à interpréter et exigent des compétences particulières. Une définition claire des éléments mesurés doit aider les équipes des RDH à éviter d'accumuler des informations qui ne pourront être analysées et utilisées.

DIAGRAMME 2.4 : Le degré de préparation aux crises dépend de la richesse

Les ménages aisés disposant d'un patrimoine important peuvent subir une pauvreté passagère, mais parviennent à se remettre rapidement des chocs, alors que les ménages possédant peu de biens risquent de s'appauvrir encore davantage.



Source : D'après Carter *et al.*, 2005.

L'approche reposant sur les besoins essentiels non satisfaits

L'approche des besoins essentiels non satisfaits cherche à établir si la consommation réelle de produits et de services par les ménages ou les individus leur permet de répondre à leurs besoins essentiels. Un ménage ou un individu est classé parmi les pauvres s'il n'atteint pas le seuil fixé pour la totalité ou une partie des besoins essentiels. Les produits et services le plus souvent sélectionnés et les indicateurs correspondants sont les suivants :

- le logement, avec trois indicateurs : les matériaux de construction des murs, des toitures et des sols ;
- la santé, avec deux indicateurs : l'accès à l'eau potable et les équipements sanitaires ;
- l'éducation, avec un indicateur : le taux d'alphabétisation.

L'enseignement élémentaire et la capacité économique sont parfois intégrés à un concept élargi des besoins essentiels non satisfaits.

Il existe des variantes dans la mise en œuvre de cette approche. Avec la méthode la plus courante de co-réalisation, un ménage est classé parmi les pauvres s'il n'atteint pas le seuil défini pour au moins un des indicateurs retenus.

Le contexte national peut influencer sur les principes de l'approche des besoins essentiels non satisfaits (encadré 2.5). Par exemple, l'alphabétisation est une condition essentielle du développement humain, mais dans les sociétés où presque tout le monde sait lire et écrire, l'analphabétisme n'est pas un bon indicateur de la pauvreté. Le niveau de scolarisation peut être un critère plus pertinent, par exemple le fait d'aller jusqu'au bout de l'enseignement primaire ou secondaire. Pour le logement, les réalités culturelles et climatiques doivent également être prises en compte.

Les RDH peuvent associer l'approche des besoins

ENCADRÉ 2.5 AFRIQUE DU SUD : ABSENCE DE SERVICES DE BASE

Le RDH de 2003 sur l'Afrique du Sud, qui traitait essentiellement des services publics, établissait un indicateur de carence dans ces services. Cet indicateur mesurait la répartition des progrès accomplis en termes de réduction du manque de services publics (logement, sources d'alimentation en eau, installations sanitaires adaptées, électricité, chauffage et énergie destinée à la cuisine). Il s'appuyait sur l'idée que le bien-être humain dépend en partie de l'accès à des services de base « décents ».



Source : RDH de 2003 sur l'Afrique du Sud.

essentiels non satisfaits et la mesure monétaire pour élaborer un profil des ménages pauvres. On peut, par exemple, examiner les caractéristiques des ménages en dessous du seuil de pauvreté et celles de leur logement : principales sources d'alimentation en eau, sources d'énergie pour la cuisine et l'éclairage, type de sanitaires, etc.

Évaluations participatives de la pauvreté

Les RDH peuvent s'appuyer sur des évaluations participatives de la pauvreté (EPP) pour en cerner les aspects qualitatifs, notamment la perception, par la population, des carences dans l'accès au pouvoir et l'exclusion sociale.

Ces évaluations participatives sont utiles pour associer les pauvres et leurs institutions à la définition et à l'analyse du concept de pauvreté, ainsi qu'à la recherche de solutions (encadré 2.6). Elles permettent de mettre en place des politiques de lutte contre la pauvreté plus étendues et plus efficaces et des mesures qui répondent précisément aux préoccupations des plus démunis. Elles peuvent également révéler des problèmes généralement occultés par les enquêtes habituelles sur les ménages. Elles aident à mieux comprendre

ENCADRÉ
2.6

**UGANDA : LES PROBLÈMES
VUS LOCALEMENT**

Le **RDH de 2005 sur l'Ouganda**, qui examinait le développement humain selon une perspective environnementale, utilisait à la fois des données quantitatives et les conclusions des EPP. Pendant les évaluations, les participants avaient souligné que la baisse de la fertilité des sols, la déforestation, la dégradation des pâturages et la diminution des stocks de poisson pesaient sur leurs revenus et les rendaient plus vulnérables à la pauvreté. Ils se plaignaient de devoir marcher davantage, se rendre dans des endroits plus isolés pour ramasser du bois de chauffage, des herbes pour les toits de chaume et des baies sauvages. Leur charge de travail s'en trouvait accrue et les femmes, en particulier, étaient exposées à des risques d'agression dans les zones isolées.

Ces observations ont été confirmées par l'enquête nationale sur les ménages 2002-2003, qui indiquait que le cumul de ces facteurs entraînait de mauvaises performances agricoles et une poussée de la pauvreté rurale, passée de 39 % en 1999/2000 à 50 % en 2002/2003.

Source : RDH de 2005 sur l'Ouganda.



L'IPH s'appuie à la fois sur les approches de la pauvreté par le revenu et les besoins essentiels, mais il s'attache avant tout à la notion de capacité. L'accent est mis sur le manque d'opportunités lié aux contraintes sociales et à la situation personnelle.

Deux approches : l'IPH-1 et l'IPH-2

La pauvreté humaine est différente selon le lieu, la nature des carences variant avec les conditions sociales et économiques. Le choix d'indicateurs pour l'IPH doit tenir compte du contexte de chaque pays. Un indicateur centré sur l'analphabétisme et la mortalité précoce ne rend pas forcément compte du lien entre exclusion sociale et pauvreté dans des pays développés tels que la Norvège et la Suède, par exemple, où la quasi-totalité de la population est alphabétisée et

l'espérance de vie à la naissance est élevée. Les deux formulations de l'IPH (IPH-1 et IPH-2) répondent partiellement à ces considérations : l'IPH-1 est calculé pour les pays en développement et l'IPH-2 pour les pays développés.

Aspects retenus pour l'IPH-1

L'IPH-1 mesure les carences dans les trois dimensions suivantes (voir l'annexe 8 pour plus d'informations sur le calcul) :

- Longévité et santé : probabilité de décéder à un âge relativement précoce, exprimée par la probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans ;
- Instruction : exclusion du monde de la lecture et de la communication, exprimée par le taux d'analphabétisme des adultes ;
- Niveau de vie décent : impossibilité d'accéder aux biens économiques, exprimée par la moyenne non pondérée du pourcentage de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés et par le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

Aspects retenus pour l'IPH 2

- Longévité et santé : probabilité de décéder à un âge relativement précoce, exprimée par la probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans ;
- Instruction : exclusion du monde de la lecture et de la communication, exprimée par le pourcentage d'adultes (de 16 à 65 ans) ayant des difficultés à comprendre un texte suivi ;
- Niveau de vie décent : exprimé par le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté monétaire (50 % du revenu médian disponible corrigé des ménages) ;
- Exclusion sociale : exprimée par le taux de chômage de longue durée (au moins 12 mois).

Les composantes de l'IPH 1 et de l'IPH 2 peuvent faire l'objet d'adaptations supplémentaires. Par



Le RDH de 2000 sur le Kazakhstan utilisait l'IPH-1 pour évaluer la pauvreté humaine passée, actuelle et future. Ce rapport, qui indiquait clairement la nécessité de tenir compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté humaine dans ce pays, s'attachait particulièrement aux aspects sexospécifiques de la pauvreté, notamment au chômage des femmes.

Dans ce rapport, les composantes de l'IPH avaient été transformées pour mieux rendre compte de l'héritage de la période soviétique. L'indicateur incluait notamment le pourcentage de gens qui ne devaient pas atteindre 60 ans, le pourcentage de jeunes de 16 ans non instruits, la proportion de la population dont le niveau de consommation se situait en dessous du minimum de subsistance et le taux de chômage officiel.

Source : RDH de 2000 sur le Kazakhstan.

exemple, certains pays peuvent choisir d'inclure le pourcentage de la population qui n'a pas accès à des établissements de santé modernes ou tout autre indicateur pertinent. L'encadré 2.7 présente les indicateurs retenus dans le RDH 2000 sur le Kazakhstan.

Limites de l'IPH et bonnes pratiques

Une seule mesure composite ne peut rendre compte de tous les aspects de la pauvreté humaine, d'autant que les données manquent pour de nombreuses dimensions, qui ne sont donc pas mesurées. Parmi les problèmes essentiels non retenus dans l'IPH, citons l'absence de liberté politique, l'incapacité des pauvres à participer aux décisions qui conditionnent leur vie, l'absence de sécurité physique et l'incapacité à prendre part à la vie d'une communauté. Les risques pour la stabilité et l'équité entre générations ne sont pas non plus pris en compte. Contrairement au taux d'incidence de la pauvreté, l'IPH ne permet pas de déterminer le nombre précis de personnes touchées par la pauvreté.

Anand et Sen (1997) ont noté une autre limite. Ils donnent l'exemple suivant : supposons que, pour chacun des trois types de carence, 30 % de la population n'atteint pas le seuil minimum fixé. Il existe plusieurs possibilités : soit le même groupe est défavorisé dans les trois dimensions, soit c'est pour chaque dimension un groupe différent qui est défavorisé, soit il s'agit d'une combinaison de ces deux

extrêmes. Dans le premier cas, seuls 30 % des gens sont pauvres, mais ils sont défavorisés dans tous les domaines. Dans le second cas, au total 90 % de la population est démunie, mais chaque groupe est défavorisé dans un domaine seulement. Ces distinctions, qui permettent de mieux comprendre la situation, jouent un rôle essentiel dans l'analyse des causes et dans le ciblage des politiques.

En dépit de ces limites, l'IPH peut être utilisé au moins de trois façons :

- Comme outil de sensibilisation, l'IPH permet de faire le point sur l'intensité de la pauvreté selon plusieurs dimensions, sur la distance à parcourir et sur les progrès réalisés jusqu'à la période d'évaluation.
- Comme outil de planification, l'IPH contribue à l'identification des zones les plus gravement touchées par la pauvreté humaine. S'il est possible et utile de classer ces zones selon une seule dimension, l'IPH permet d'établir un classement en fonction d'un ensemble de carences fondamentales, souvent liées entre elles.
- Comme outil de recherche, l'IPH peut être étendu à d'autres dimensions de la pauvreté humaine. C'est un complément utile aux mesures de la pauvreté fondées sur le revenu. Il rappelle qu'il ne suffit pas, pour éradiquer la pauvreté, de simplement augmenter le revenu des classes les plus pauvres de la société (pour plus de détails, voir Anand et Sen in Fukuda-Parr *et al.*, 2004).

Aspects de l'analyse économique

Les RDH doivent prendre en compte les différents effets de la politique économique d'un pays sur la pauvreté et le développement humain. Ainsi, les mesures en faveur de la croissance peuvent augmenter la richesse totale d'un pays et sont un élément déterminant du développement humain, mais la croissance ne peut agir sur le développement humain qu'en fonction de la manière dont elle est générée (encadré 2.8). Le *Rapport mondial sur le développement humain 1996* identifie cinq cas de figure dans lesquels la croissance économique peut être problématique : une croissance sans emploi ou qui n'améliore pas les opportunités d'emploi ; une croissance sans égards qui ne profite qu'aux plus riches ; une croissance sans droit à la parole qui ne s'accompagne pas d'un renforcement de la démocratie ou de la participation ; une croissance sans racines qui entraîne l'écrasement des cultures minoritaires par la culture dominante ; et une croissance sans avenir,

qui surexploite les ressources nécessaires au développement de demain.

La croissance économique durable renforce le développement humain en améliorant le savoir et les compétences des travailleurs, associés à des perspectives permettant d'en faire un usage efficient, en offrant de meilleures opportunités d'emploi, en créant un environnement propice à l'expansion de nouvelles entreprises et en favorisant une plus grande démocratie à tous les niveaux de décision. Les données peuvent prendre en compte la plupart de ces aspects.

Il faut également que les RDH étudient l'impact des tendances mondiales sur le développement humain national (encadré 2.9). À l'ère de la mondialisation, les événements se produisant dans une partie du globe sont souvent ressentis ailleurs. Ainsi, la crise financière de 1997 en Asie a significativement comprimé les échanges mondiaux. La chute du cours des matières premières a porté préjudice à tous les pays exportateurs (données des autorités gambiennes, 2000).

La présente section de ce Précis aborde certains aspects de l'analyse économique pouvant être utiles pour le recueil et l'étude des données relatives au développement humain, portant notamment sur les politiques budgétaire et monétaire, l'économie informelle, le service de la dette, la politique commerciale et l'agriculture. Par ailleurs, elle propose une série d'indicateurs et certains domaines généraux d'analyse.

Politique budgétaire et monétaire

La politique budgétaire décrit les actions de l'État permettant de déterminer le niveau et le financement des dépenses publiques. Elle englobe l'endettement de cet État, sa politique fiscale et l'allocation sectorielle de ses ressources. La politique monétaire joue sur la masse monétaire nationale. L'État combine ces deux composantes

ENCADRÉ
2.8

MOLDOVA : LA CROISSANCE PAR LES TRANSFERTS DE FONDS

Le RDH de 2006 sur la Moldova relève que bien qu'avoisinant 6,1 % entre 2000 et 2005, la croissance économique annuelle est principalement stimulée par les transferts de fonds des émigrés à leurs proches, plutôt que par l'accroissement des opportunités d'emploi dans le pays. Ce type de croissance n'est pas satisfaisant, car il entraîne l'éclatement des familles, à l'origine de problèmes sociaux. Les femmes sont les plus tentées de quitter leur emploi mal payé dans l'agriculture et l'éducation pour émigrer, laissant souvent leurs enfants derrière elles. Le

manque d'emplois bien rémunérés peut également entraver la constitution de nouveaux foyers, puisque les jeunes considèrent l'émigration comme la meilleure solution. Ce rapport recommande une politique de croissance créatrice d'emplois, en particulier pour les jeunes.



Source : RDH de 2006 sur la Moldova.

LA MONDIALISATION DANS LES RDH

Le **RDH de 2004 sur la Bolivie** étudie les liens entre culture et mondialisation. Il s'appuie sur des données issues d'une enquête de perception réalisée auprès de 3 600 personnes dans neuf départements. Celle-ci donne une idée de la façon dont la population perçoit la mondialisation et présente de nouveaux indicateurs permettant d'évaluer la tolérance et les attitudes culturelles vis-à-vis de l'ouverture de l'économie aux marchés extérieurs.

Ce document examine si la Bolivie, pays pauvre et sous-développé, est prête à s'engager dans la société de l'information et dans la mondialisation. Il propose une solution bolivienne pour associer technologies de l'information et développement humain, pour donner naissance à une société où la création de richesse reposera de plus en plus sur la capacité de produire, de traiter et de diffuser le savoir, et où cette richesse sera également distribuée à tous les citoyens. Ce pays doit se doter d'un environnement lui permettant d'agir de manière autonome en respectant les règles du commerce international.

Le **RDH régional de 2001 sur l'Asie du Sud** analyse les retombées de la mondialisation au Bangladesh, en Inde, au Népal, au Pakistan et au Sri Lanka. Il constate que la mondialisation dans cette région passe surtout par l'intégration des marchés sans améliorer la situation de la grande majorité de ses habitants. Elle ne s'accompagne pas d'une réduction de la pauvreté, ni d'un relèvement du bien-être global de la



population. Ce rapport utilise des indicateurs tels que le pourcentage des exportations mondiales

représenté par les exportations de la région, vers chacun des autres blocs commerciaux. Il compare les exportations de 1980 à celles de 1999 afin d'évaluer la position de l'Asie du Sud sur le marché mondial.

Ce document suggère que, pour que les effets positifs de la mondialisation et de la croissance économique soient ressentis plus équitablement, le processus doit être bien géré. Il émet plusieurs recommandations, qui vont du renforcement du rôle de la société civile dans la protection des plus pauvres contre le fardeau disproportionné qu'on leur fait porter, au lancement d'initiatives régionales visant à préparer la population active à la concurrence mondiale. Ce rapport se conclut par une réflexion intéressante sur les mécanismes permettant de gérer la mondialisation, tels que l'application de la taxe Tobin ou la réforme de certaines institutions de gouvernance mondiale.

Sources : RDH de 2004 sur la Bolivie et RDH de 2001 sur l'Asie du Sud.

de différentes manières afin d'orienter l'économie d'un pays, et influe positivement ou négativement sur le bien-être des personnes. Les RDH doivent rechercher des données étayant un équilibre des politiques favorable au développement humain.

Le RDH de 2004 sur l'Indonésie calcule ainsi ce qu'il en coûterait de garantir les droits socio-économiques fondamentaux de tous les citoyens. Ces estimations conduisent à la conclusion que 3 à 4 % du PIB devraient être consacrés au respect du droit des personnes à l'alimentation, à la santé, à l'éducation et à la sécurité physique. Cependant, les ratios des dépenses publiques sur le PIB n'assurent pas seuls une meilleure qualité du service public. Les enquêtes suivant l'évolution des dépenses publiques en termes de résultat et d'effi-

cience peuvent se révéler très utiles si l'on veut approfondir l'analyse, même si les méthodes de recherche participatives restent le meilleur moyen d'évaluer l'efficacité.

Les indicateurs suivants servent à l'analyse de la politique budgétaire et monétaire dans les RDH :

- ratio des dépenses publiques – pourcentage du revenu national consacré aux dépenses publiques ;
- ratio des dépenses sociales – pourcentage des dépenses publiques affecté à l'action sociale ;
- ratio des dépenses sociales prioritaires – pourcentage des dépenses publiques consacré aux problèmes sociaux prioritaires ; et
- ratio des dépenses humaines – pourcentage du

revenu national consacré aux problèmes humains prioritaires.

Le ratio des dépenses humaines est le produit des trois premiers ratios. Il constitue un puissant outil opérationnel permettant aux responsables politiques qui veulent restructurer leur budget de repérer les déséquilibres existants et les options possibles. Lorsque les dépenses publiques sont déjà élevées (comme dans de nombreux pays en développement) mais que le ratio des dépenses sociales est faible, il faudra revoir le budget afin de déterminer les postes de dépense pouvant être réduits. Les dépenses militaires, le service de la dette et les entreprises publiques déficitaires sont souvent visés. Lorsque les deux premiers ratios sont élevés mais que l'impact final sur le développement humain, reflété par les indicateurs du développement humain, reste faible, le ratio des dépenses sociales prioritaires doit être augmenté. Pour les pays les plus pauvres, il faudra probablement chercher une meilleure répartition entre les hôpitaux curatifs, coûteux, et les soins médicaux préventifs de base, entre l'enseignement supérieur et l'école primaire, et entre les villes et les zones rurales, où vivent la plupart des populations défavorisées.

Les RDH doivent se pencher sur d'autres indicateurs :

- déficit budgétaire global en pourcentage du PIB ;
- déficit de la balance courante en pourcentage du PIB ;
- rapport entre le taux de change officiel et le taux du marché parallèle ; et
- indice des prix à la consommation.

Le secteur informel

La plupart des économies en développement sont dualistes, c'est-à-dire composées d'un secteur formel ou réglementé, dominé par la population urbaine instruite, et d'un secteur informel ou non réglementé, employant une majorité de femmes et d'hommes pauvres habitant dans les villes et dont le niveau d'instruction est limité. L'économie informelle peut constituer jusqu'à 47 % du PIB dans les pays à faible revenu (Commission de haut niveau des Nations Unies pour l'habilitation juridique des pauvres, 2006, p. 4).

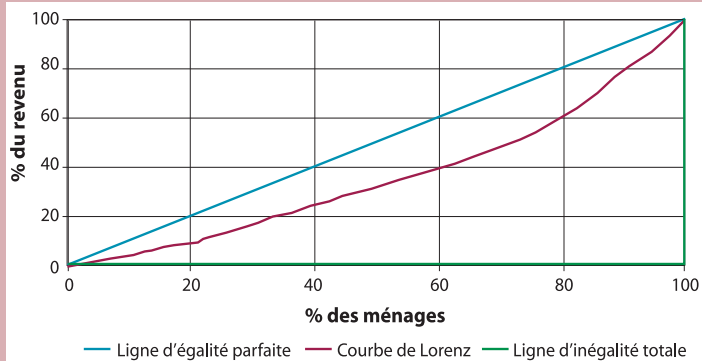
Malgré l'importance du secteur informel, sa contribution au PIB est souvent sous-estimée. Auparavant, ce phénomène s'expliquait principalement par le manque de données, mais des progrès ont été réalisés ces dernières années dans la détermination de la taille, de la composition, des caractéristiques et des contributions de ce secteur. Les travaux du groupe international d'experts sur les statistiques du secteur informel, dit « groupe de Delhi », du réseau *Les femmes et l'emploi dans le secteur informel : mondialisation et organisation* (WIEGO) et du Bureau de statistique de l'Organisation internationale du travail (OIT) ont abouti à une définition de l'économie informelle fondée sur l'emploi qui tient compte de toutes les dimensions de l'emploi parallèle. Les données relatives à la taille du secteur informel et à sa contribution au PIB font toutefois toujours défaut dans de nombreux pays.

Les efforts déployés pour la rédaction d'un Rapport sur le développement humain peuvent englober le plaidoyer pour la réalisation d'études spécialisées sur le secteur informel ou pour l'intégration de

MESURER L'INÉGALITÉ DE REVENU

Si le revenu n'est qu'un aspect du développement humain parmi d'autres, le coefficient de Gini constitue tout de même l'un des moyens les plus simples d'évaluer sa répartition. Les équipes des RDH doivent envisager d'analyser les facteurs qui expliquent que cet indicateur est faible ou élevé dans tel ou tel pays, ainsi que les conséquences sur le développement humain. Un chiffre révélant de grandes disparités peut attirer l'attention sur la nécessité d'adopter des solutions favorables à une distribution plus équitable. Chaque scénario d'action doit présenter ce qui est faisable à court, moyen et long terme.

Afin de calculer le coefficient de Gini, on établit un diagramme sur lequel l'abscisse représente la part cumulée de la population, tandis que l'ordonnée exprime la part cumulée du revenu. On trace ensuite une ligne d'égalité, qui correspond à la situation dans laquelle tout le monde détiendrait une part égale du revenu national (ou régional). Puis, on trace la courbe de Lorenz, qui met en regard la part cumulée de la population et



la part effective du revenu correspondante. La courbe de Lorenz figure toujours à droite de la ligne d'égalité parfaite. Le coefficient de Gini est le rapport entre d'une part l'aire définie par ces deux lignes (au numérateur), et d'autre part l'aire totale située en dessous de la droite d'égalité (au dénominateur).

Si le revenu était réparti équitablement, le numérateur serait égal à 0 et le coefficient de Gini aurait également pour valeur 0. Dans le cas d'une inégalité extrême, le numérateur et le dénominateur seraient égaux et le coefficient de Gini serait de 1.

Ainsi, cette fraction est convertie en une valeur comprise entre 0 et 1, où 0 correspond à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 à l'inégalité totale (une personne concentre tout le revenu). Plus la courbe de Lorenz est à droite, plus l'inégalité et le coefficient de Gini sont élevés.

L'un des inconvénients du coefficient de Gini est qu'il n'est pas décomposable. Autrement dit, le coefficient de Gini d'une société n'équivaut pas à la somme de ceux de ses sous-catégories.

Source : Deaton, 1997.

questions relatives à ce secteur dans les questionnaires de recensement de la population ou les enquêtes auprès des ménages. Ces données supplémentaires sur l'économie informelle permettront de mieux comprendre sa relation avec la pauvreté et pourraient orienter l'élaboration de meilleures politiques fondées sur la protection des droits des personnes. Ce secteur comptant généralement plus de femmes que d'hommes, une meilleure disponibilité des données aidera également à estimer la contribution totale des femmes à l'économie nationale.

À l'échelle internationale, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

(CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Division de la statistique des Nations Unies, l'OIT et d'autres organismes travaillent à la poursuite de l'amélioration des outils d'évaluation du secteur informel et de la disponibilité des données.

Service de la dette

Un taux élevé du service de la dette affecte les ressources qu'un État peut investir dans le secteur social, notamment. Le RDH de 2005 sur le Gabon, par exemple, s'est intéressé à la nature

de la dette extérieure du pays et à son impact sur les progrès du développement humain. En 2002, la dette y représentait environ 130 % des exportations totales et près de 70 % du PIB. Le service de la dette absorbait 35,5 % des recettes publiques totales, pesant sur les ressources disponibles pour l'action sociale.

Les équipes des RDH peuvent examiner les indicateurs suivants et leurs conséquences sur les ressources du développement humain dans différents secteurs :

- encours total de la dette nationale ;
- dette en pourcentage du PIB ;
- dette en pourcentage des exportations totales ;
- pourcentage de la dette investi dans des secteurs productifs (par secteur), et
- service de la dette en pourcentage des dépenses totales de l'État.

Politique commerciale

Le commerce a des conséquences décisives, tant positives que négatives, sur les stratégies de subsistance et le développement humain, et donc des retombées variables sur les femmes et les hommes. Les données sur les tendances en volume des principales exportations comparées aux recettes effectives peuvent expliquer comment la volatilité des prix influe sur l'économie, le revenu des ménages et le bien-être des personnes.

L'effet néfaste de la baisse du cours du café sur les petits exploitants dans plusieurs pays en développement en constitue une bonne illustration. De nombreux exploitants ont été contraints de vendre des biens tels que du bétail et de rogner sur leurs dépenses essentielles comme la nourriture et les frais de scolarité de leurs enfants. En Éthiopie, le café génère les deux tiers des recettes des exportations. En 2003, un effondrement des cours faisant suite à une offre excédentaire a coûté à ce pays 400 millions USD (diagramme 2.6), soit une perte

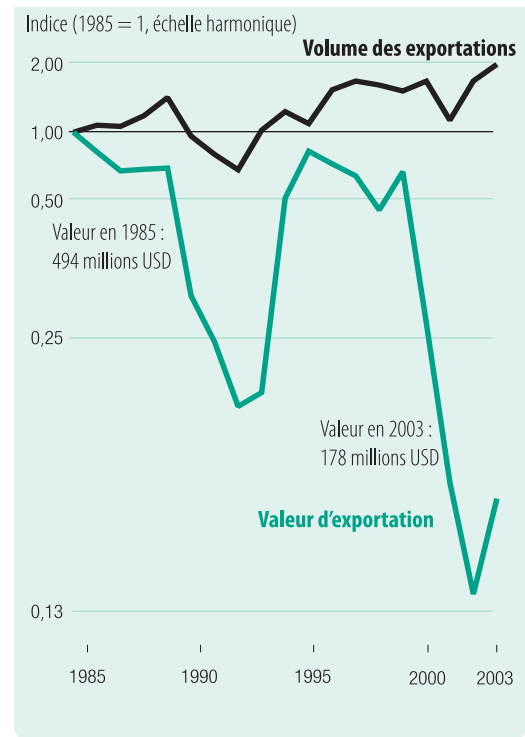
moyenne de 200 USD par foyer (*Rapport mondial sur le développement humain 2005*).

Les petits producteurs agricoles et les micro-entrepreneurs, dont les moyens sont limités, peuvent figurer parmi les catégories les plus vulnérables en cas de variations des échanges. Les RDH peuvent analyser les données fournies par les indicateurs suivants pour suivre l'évolution des liens entre commerce et développement humain :

- indicateurs de processus, tels que les programmes visant à mettre en relation les petits exploitants et les micro-entrepreneurs avec les

DIAGRAMME 2.6 – Éthiopie : davantage d'exportations de café, moins de bénéfices

Tandis que le volume des exportations de café a augmenté des deux tiers depuis le milieu des années 1990, les bénéfices issus de la vente de cette matière première ont nettement diminué.



Source : RMDH 2005.

marchés extérieurs, notamment en les formant à la transformation et au conditionnement des aliments, aux règles et procédures d'exportation, aux régimes des prix aux portes de l'exploitation, etc. ;

- pourcentage de micro-entrepreneurs ayant accès aux marchés extérieurs ;
- évolution en tendance du pourcentage des exportations provenant des petits producteurs et des micro-entrepreneurs, ou
- tendance du niveau de revenu des micro-entrepreneurs et des petits exploitants.

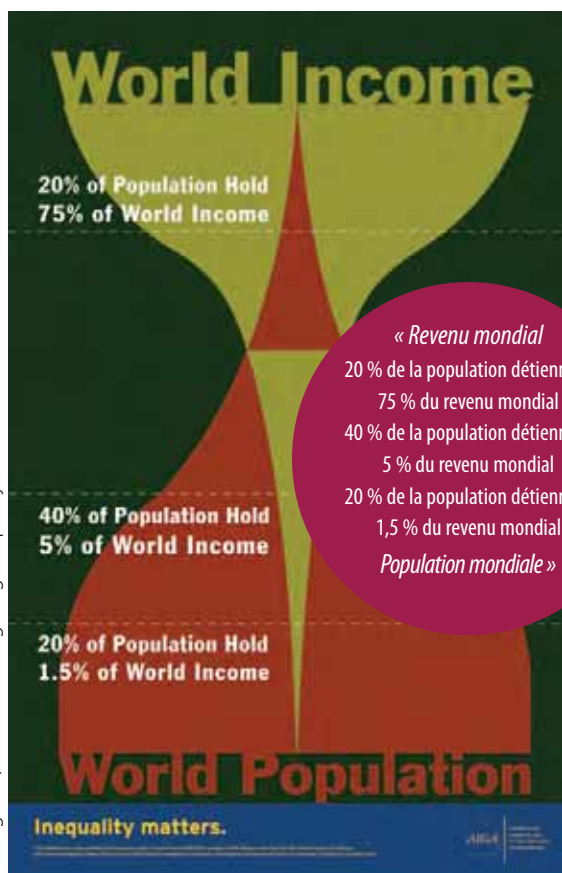
Les subventions agricoles dans les pays riches sont particulièrement préoccupantes pour les exploitants de beaucoup d'économies en développement, car

elles déprécient les prix et restreignent l'accès aux marchés. Il se peut que les équipes des RDH souhaitent utiliser des données afin d'analyser l'influence de ces aides sur la viabilité des moyens de subsistance ruraux. L'Union européenne, par exemple, est l'une des zones où la production de sucre est la plus coûteuse, mais ses subventions en font le deuxième exportateur mondial de cette denrée. Au Mozambique, le secteur sucrier constitue le deuxième employeur du pays, totalisant quelque 23 000 salariés en 2001. Un meilleur accès au marché international pourrait porter ce chiffre à 40 000 (Oxfam, 2006).

Politique agricole

Au vu du rôle crucial que continue de jouer l'agriculture dans de nombreuses économies en développement, les RDH doivent envisager une analyse des données relatives à l'impact de la politique agricole sur le revenu des ménages, la sécurité alimentaire et le développement humain en général. Le RDH de 2006 sur le Timor-Leste relève qu'à la suite de l'indépendance, en 2002, l'aide aux agriculteurs a été interrompue sans qu'aucune autre source de revenu en dehors de l'exploitation ne soit prévue. L'exposition de la population à la pauvreté a alors augmenté, surtout chez les petits exploitants. Avant l'indépendance, ces derniers avaient accès à des installations pour la transformation, le stockage et la commercialisation. Ils avaient aussi accès au crédit, avec la possibilité de rembourser leurs emprunts en espèces ou en nature.

Les rapports analysant la politique agricole peuvent observer les indicateurs suivants :



- budget consacré à l'agriculture en pourcentage du budget total de l'État ;
- investissement dans la recherche agronomique ;
- pourcentage de petits exploitants détenant un titre de propriété sur leurs terres ;
- pourcentage de petits exploitants ayant accès au microcrédit (sous la forme de capitaux ou d'intrants agricoles) ;
- ratio des techniciens en vulgarisation agricole sur le nombre des ménages exploitants ;
- pourcentage de champs cultivés avec des semences améliorées ;
- rendements des cultures à l'hectare ;
- revenu annuel moyen issu de l'agriculture de subsistance ; et
- pourcentage d'agriculteurs ayant accès à des installations de transformation et de la commercialisation.

Si l'indicateur du développement humain (IDH), les outils multidimensionnels d'évaluation de la pauvreté et plusieurs indicateurs économiques sont essentiels, il est tout aussi important de mettre en avant d'autres dimensions du développement humain, notamment les dimensions transversales. La suite du chapitre 2 expose des recommandations pour la mesure d'aspects du développement humain tels que le genre, l'environnement, le VIH/sida, la sécurité humaine et la gouvernance.

Dimension sexospécifique du développement humain

L'égalité des genres se définit comme l'égalité des opportunités offertes aux femmes et aux hommes de réaliser leur potentiel individuel, de contribuer au développement économique et

social de leur pays et de tirer profit de leur participation à la vie de la collectivité. Cependant, dans la plupart des sociétés, la différenciation des rôles et des responsabilités en fonction du genre restreint les opportunités et les ressources mises à disposition des femmes et des hommes, bien souvent au détriment des droits humains fondamentaux des femmes et du développement humain en général. De nombreux pays se sont engagés à corriger ces inégalités en signant ou en ratifiant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Beaucoup ont également participé aux négociations internationales qui ont abouti au Programme d'action de Beijing adopté par la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes de 1995.

Tous les RDH doivent tenir compte des questions liées au genre tout au long de leur analyse. Ils peuvent notamment contrôler l'engagement et les progrès allant dans le sens de l'égalité entre femmes et hommes en présentant des données sur l'avancement des efforts. Ces rapports doivent souligner que l'élimination des discriminations liées au genre améliorera le bien-être des femmes comme celui des hommes, ainsi que le profil global de développement humain d'un pays. Ils doivent formuler des recommandations explicites sur les stratégies à adopter en faveur de l'égalité entre les genres.

Comment aborder les questions liées au genre ?

Un RDH peut soulever les questions liées au genre de deux manières : soit en intégrant systématiquement la dimension du genre dans l'ensemble du document, soit en faisant le fil directeur. Dans les deux cas, le fait de constater, par exemple, que le revenu du travail des hommes est en moyenne deux fois supérieur à celui des femmes ne constitue que la moitié de la présentation. L'analyse ne doit pas se borner à désagréger des

indicateurs en fonction du sexe, mais également examiner les causes sous-jacentes des inégalités, ainsi que l'impact de ces dernières sur les femmes, les hommes et la société en général.

Par ailleurs, les RDH doivent s'appuyer sur des indicateurs qui font apparaître les biais négatifs à l'encontre des femmes. Ainsi, les données relatives à l'utilisation du temps peuvent mesurer le manque de temps dont souffrent les femmes et son influence sur la pauvreté matérielle. Les équipes des RDH doivent prendre conscience du fait que la discrimination liée au genre ne transparait pas toujours dans les chiffres. Il peut être utile de compléter les données quantitatives par des études de cas et d'autres informations

qualitatives afin de faire ressortir des problèmes cachés.

La Note thématique d'orientation sur le genre destinée à l'élaboration des RDH constitue une source utile pour l'examen de ces problèmes et d'autres questions liées au genre et au développement humain. Un manuel rédigé par Beck (1999) formule des recommandations relatives à la sélection, à l'utilisation et à la diffusion des indicateurs sensibles à la dimension du genre au niveau national.

Indicateurs sexospécifiques

S'il est important d'intégrer la dimension du genre à tous les RDH, les sous-sections suivantes s'intéressent spécifiquement à des aspects du genre influençant le taux d'activité des femmes, leur santé et leur capacité à améliorer leur existence. Lorsque les données le permettent, ces rapports peuvent analyser les conséquences spécifiques de ces problèmes sur le bien-être des femmes et de leurs enfants.

Genre et économie domestique

Le travail non rémunéré constitue probablement la plus grande contribution des femmes à l'économie, bien que leur accès au marché de l'emploi rémunéré continue d'augmenter. La prise en compte de la contribution des activités non rémunérées des femmes dans la comptabilité nationale demeure un défi majeur (encadré 2.11). Pourtant, l'analyse des effets du travail des femmes sur le marché de l'emploi et en dehors sur leur bien-être personnel et familial peut s'avérer utile pour l'élaboration des politiques. La conjonction d'activités domestiques et d'un



ENCADRÉ
2.11

STATISTIQUEMENT, ELLE N'EST PAS « ACTIVE »

Tendai

Tendai est une jeune fille vivant dans la région du lowveld, au Zimbabwe. Sa journée débute à 4 heures du matin, lorsqu'elle va chercher de l'eau : elle porte alors un récipient de trente litres jusqu'à un trou de sonde situé à environ 11 kilomètres de son domicile. Elle marche pieds nus et rentre chez elle vers 9 heures. Ensuite, elle mange un peu et repart chercher du petit bois jusqu'à midi. Puis, elle nettoie les ustensiles utilisés pour le repas du matin et commence à préparer un déjeuner à base de sadza pour sa famille. Après avoir déjeuné et lavé la vaisselle, elle parcourt les alentours sous un soleil de plomb jusqu'en début de soirée à la recherche de légumes sauvages pour le dîner, avant d'aller de nouveau chercher de l'eau. Elle termine sa journée à 21 heures, après avoir préparé le repas et couché ses frères et sœurs cadets. Tendai est considérée comme improductive, inoccupée et économiquement inactive. Dans le système économique international, elle ne travaille pas et ne fait pas partie de la population active.

— Marilyn Waring

Source : *Women and the Economy*
(www.unpac.ca/economy/unpaidwork.html#1).

emploi sur le marché, par exemple, peut se traduire par de longues heures de travail, ayant une incidence sur la santé des femmes.

Les données relatives à l'utilisation du temps peuvent jouer un rôle déterminant dans l'analyse du taux d'activité des femmes et des hommes, et notamment de ses effets sur le bien-être. Les RDH peuvent utiliser ces données pour évaluer comment hommes et femmes répartissent leur temps entre activités productives et reproductives. Il convient non seulement d'établir ce que fait chacun, mais également d'examiner les ressources exploitées par les femmes et les hommes pour effectuer des tâches reproductives telles qu'aller chercher du bois et de l'eau, faire le ménage, laver le linge, etc.

L'accès des femmes à un revenu peut améliorer la nutrition et la santé de leur famille, augmenter le taux de scolarisation des filles et accroître leur pouvoir décisionnel. Il peut également inciter les hommes à céder leurs responsabilités familiales aux femmes. Deux autres questions doivent être prises en considération : « Est-ce que l'entrée d'une femme sur le marché du travail augmente les exigences relatives à l'argent qu'elle gagne ? » et « Est-ce que la contribution pécuniaire d'une femme au budget du foyer augmente son pouvoir décisionnel ? »

La propriété d'actifs productifs et l'âge moyen au moment du mariage sont deux autres indicateurs déterminants. Le premier a des conséquences sur la viabilité des moyens de subsistance. La plupart des enquêtes sur le budget des ménages recueillent des données sur la propriété d'actifs et sont utiles pour les analyses sexospécifiques. Des informations relatives à l'âge moyen au moment du mariage figurent dans de nombreuses données de recensement.

Discrimination salariale

La discrimination salariale forme un autre aspect de l'inégalité entre les genres. Une analyse approfondie au niveau national est nécessaire, car la discrimination salariale peut être liée à une série de facteurs qui comprennent notamment la structure de l'emploi des femmes et les mécanismes de fixation des rémunérations.

La discrimination salariale n'est pas toujours évidente. Dans certaines organisations, par exemple, la couverture maladie d'une salariée peut ne pas s'appliquer à son conjoint et à ses enfants, alors que celle de ses collègues du sexe masculin s'étendra à leur famille.

La disponibilité des données peut, encore une fois, se révéler problématique. Il se peut que les équipes des RDH soit obligées de commander des études

spéciales pour appuyer leurs arguments s'ils ont des raisons de supposer qu'une certaine forme de discrimination salariale existe.

Violence à l'égard des femmes

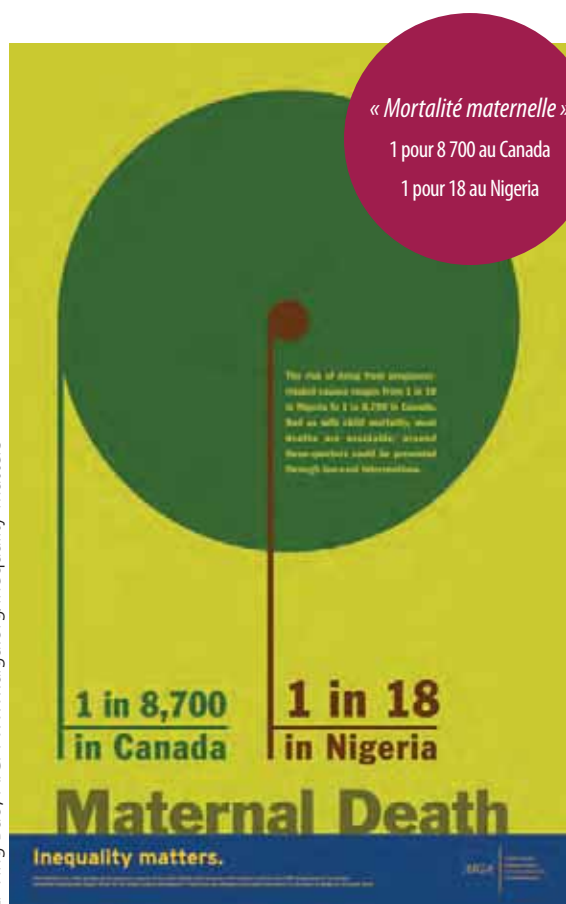
La violence liée au genre est une préoccupation cruciale pour le bien-être et les droits des femmes, qui a de nombreuses conséquences sur le développement humain. Elle affecte l'autonomie des femmes, leur productivité, leur capacité à subvenir à leurs propres besoins et la qualité de leur vie. Elle exacerbe un grand nombre de problèmes de santé et peut même entraîner la mort. Les RDH doivent analyser les effets de la violence liée au genre sur les avancées du

développement humain. Ils peuvent estimer le coût social et économique de celle-ci pour les victimes, et pour l'ensemble de la société.

Généralement, la fiabilité et la disponibilité des données relatives à cette question posent des difficultés liées, d'une part, à l'absence de méthodes et d'instruments normalisés pour la collecte et, d'autre part, à l'attitude des personnes en à vers la violence liée au genre et au manque de volonté de traiter ce problème.

La disponibilité des données s'améliore néanmoins, surtout en ce qui concerne la violence conjugale et les mutilations génitales féminines. On les trouve désormais dans certaines enquêtes démographiques et sanitaires, ainsi que dans des enquêtes en grappe à indicateurs multiples. Il est possible d'employer des méthodes qualitatives telles que les réunions de groupes de réflexion et les enquêtes auprès de témoins privilégiés pour obtenir des informations supplémentaires.

Les équipes des RDH doivent garder constamment à l'esprit que l'approche retenue pour la collecte des données détermine la qualité des statistiques de la violence liée au genre. Lors d'une entrevue en face à face, par exemple, la confidentialité et le nombre de fois où les personnes interrogées ont l'occasion de répondre à des questions sur leur expérience de la violence influencent les résultats. Les femmes interviewées se sentent généralement plus à l'aise lorsqu'elles racontent leur histoire à des femmes. Le fait de leur présenter des cartes décrivant les différentes formes d'atteintes en leur demandant de choisir celles qui correspondent à leur vécu peut améliorer la communication et la qualité des données. Cette



approche peut en outre aider à trianguler les réponses obtenues par d'autres moyens.

Malgré une amélioration des données relatives à certains aspects de la violence liée au genre, d'autres informations recueillent peu d'attention, comme l'avortement sélectif, la négligence dont souffrent les fillettes, la violence économique, ou encore les crimes « d'honneur » et la violence relative à la dot. Parce que ces formes de violence sont moins fréquentes ou sont spécifiques à certaines populations, elles sont difficiles à étudier au moyen de méthodes démographiques. Les équipes des RDH peuvent commander des enquêtes spécialisées menées dans des zones où elles savent que ces pratiques existent.

Santé

La santé des femmes et des hommes est influencée par des facteurs biologiques, notamment par leurs caractéristiques de reproduction. Les spécificités de genre construites par la société déterminent la capacité des deux sexes à mener une vie aussi saine que possible. Ainsi, l'accès limité des femmes aux sources de revenu influe sur leur capacité à solliciter des soins médicaux, tandis que les hommes sont confrontés à des problèmes particuliers en raison de la relation entre identité masculine et prise de risques. L'âge des femmes au moment du mariage a des conséquences sur leur niveau d'instruction, la mortalité maternelle et les chances de survie des enfants.

Les RDH doivent examiner ces questions lors de l'analyse sexospécifique du développement humain. Ils doivent porter une attention particulière à la manière dont la politique de santé atténue ou exacerbe les écarts entre femmes et hommes pour l'accès aux soins médicaux.

Voici quelques questions relatives à la santé auxquelles les RDH peuvent aider à répondre :

- Quels sont les effets des différences d'accès aux soins médicaux liées au genre sur la santé des

femmes et, plus généralement, sur leurs opportunités et leurs capacités ?

- Quel est l'impact des politiques et des pratiques existantes en matière de soins de santé sexuelle et reproductive sur les femmes et les hommes ?
- Quelles sont les conséquences d'une mauvaise santé sexuelle et reproductive ?

Lorsque la disponibilité des données le permet, les équipes des RDH peuvent envisager d'analyser les tendances des indicateurs suivants :

- taux de mortalité maternelle ;
- taux d'emploi des contraceptifs ;
- taux de morbidité pour les hommes et les femmes ;
- accès des femmes et des hommes aux infrastructures sanitaires et utilisation de celles-ci par chaque sexe ; etc.

Les enquêtes d'opinion peuvent permettre d'analyser les comportements des femmes et des hommes dénotant une volonté d'être en bonne santé et leurs facteurs sous-jacents.

Gender budgeting

L'analyse des budgets nationaux sous l'angle du genre aide à vérifier que lorsqu'un État s'engage pour l'égalité, il alloue des ressources au comblement des écarts entre femmes et hommes (encadré 2.12). L'élaboration des budgets nationaux tient rarement compte des différents rôles, responsabilités et capacités définis par la société pour les deux sexes.

Le *gender budgeting* ne consiste pas à établir deux budgets séparés pour les femmes et pour les hommes, mais à utiliser des outils et des méthodes afin d'analyser l'élaboration des budgets nationaux et l'allocation des ressources dans la perspective du genre. Cette approche contribue à faire ressortir leurs différents effets sur les femmes et les hommes.

En Afrique du Sud, la « *Women's Budget Initiative* » examine le budget national et celui des neuf provinces dans le but d'évaluer leur impact sur les femmes et les hommes. Bien souvent, cette analyse a permis de constater que les dépenses publiques se caractérisaient par un biais lié au genre et des inefficiences. En 1995, par exemple, elle a révélé que, alors que 20 % des femmes adultes sud-africaines et 16 % des hommes étaient analphabètes, seulement 1 % du budget de l'éducation pour cette année-là était alloué à l'enseignement de base destiné aux adultes. Les analystes ont estimé que ce niveau de financement était insuffisant et pénalisait les hommes comme les femmes.

Un examen du budget 1997 consacré aux travaux publics a permis de découvrir qu'un programme rural de création d'emplois et de formation professionnelle organisé par le ministère des Eaux et des forêts avait conduit à l'embauche de femmes sur un peu plus de la moitié des nouveaux emplois créés. En revanche, un projet similaire géré par le même ministère dans une autre région a engagé des femmes pour à peine plus de 14 % des postes vacants. Les analystes ont montré que ce dernier avait tendance à attribuer aux femmes les fonctions les moins bien rémunérées et les moins qualifiées.

Source : Africa Recovery (www.africarecovery.org).

Le *gender budgeting* peut révéler, par exemple, que les restrictions appliquées aux dépenses de santé touchent le plus lourdement les femmes pauvres des zones rurales. Une augmentation des ressources allouées à la santé pourrait donc favoriser l'accès aux services médicaux, améliorer la santé des femmes en zone rurale, accroître la production agricole et le revenu des ménages, et apporter une meilleure qualité de vie à toutes les personnes vivant en milieu rural.

ISDH et IPF

Le RMDH a introduit l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF) en 1995. Ces deux instruments avaient pour but d'enrichir l'indicateur du développement humain (IDH) d'un outil d'évaluation plus sensible à la répartition entre les genres. L'ISDH est une mesure du développement humain qui corrige l'IDH des disparités entre femmes et hommes. Ce n'est donc pas un indice de l'inégalité entre les genres, bien qu'il soit souvent considéré à tort comme tel. Comme l'IDH, l'ISDH mesure de manière très élémentaire la façon dont les inégalités entre les genres en termes de savoir, de durée de vie, de santé, et de niveau de vie influent sur le développement humain. Les RDH doivent

s'appuyer sur d'autres indicateurs pertinents afin d'analyser en profondeur les inégalités entre les genres et leurs conséquences. Ils peuvent, par exemple, examiner comment les différences d'accès à l'enseignement supérieur entre les femmes et les hommes influencent leur participation respective au marché du travail, leur revenu du travail et leurs choix.

L'IPF vise à évaluer l'équité entre les genres au niveau du pouvoir politique et économique par le biais de la représentation relative des femmes. Il permet de constater les écarts entre femmes et hommes dans la représentation politique, les postes d'encadrement et les professions libérales, ainsi que le revenu du travail.

En 1999, la formule d'estimation de la composante « revenu du travail » de l'ISDH a été corrigée, occasionnant une révision significative des valeurs et des classements selon cet indicateur. Il n'est donc pas possible de procéder à des comparaisons de cet indicateur avant et après cette date. D'une manière générale, les ISDH des RDH successifs ne sont pas non plus comparables en raison de la révision des données. Le RMDH ne calcule pas les ISDH historiques lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles, car les données tendanciennes relatives aux ratios

salariaux femmes-hommes ne sont pas suffisantes. L'évolution de l'ISDH dans le temps peut être uniquement due à une amélioration des données (voir l'annexe 8 concernant le calcul de ces indicateurs).

Limites de l'ISDH et de l'IPF

L'ISDH pose deux problèmes majeurs. D'une part, cet indicateur étant souvent considéré comme une mesure de l'inégalité entre les genres, il est mal interprété. Sa complexité et la manière dont il a parfois été communiqué en sont largement responsables. D'autre part, son établissement pose certaines difficultés, notamment concernant le calcul des écarts de revenu entre femmes et hommes. L'estimation du revenu du travail part du principe simpliste qu'il existe une relation entre la part des femmes dans l'activité économique et les ratios salariaux femmes/hommes dans l'emploi non agricole.

La présence du revenu du travail dans cet indicateur tend à laisser entendre que les disparités entre femmes et hommes au niveau de ce revenu représentent les différences entre les deux sexes dans le développement humain en termes d'accès, entre autres, à une alimentation, un logement et un habillement convenables. Cependant, les femmes vivant au sein de foyers où ce sont les hommes qui gagnent l'argent du ménage ne sont pas forcément limitées dans l'achat de ces biens de première nécessité. Il est également incorrect de penser que seuls les revenus du travail sont générateurs de développement humain et que les activités non rémunérées accomplies par les femmes n'y contribuent pas.

L'IPF est probablement plus clair du point de vue conceptuel et plus facile à interpréter, mais il connaît aussi des limites. Sa principale faiblesse a trait à la composante « revenu du travail ». Au lieu de prendre simplement en compte l'écart entre les revenus du travail (ce qui constituerait une bonne

mesure de la participation économique des femmes), il comprend un indice fondé sur les revenus absolus corrigés à la baisse par les écarts de revenus du travail entre femmes et hommes.

Cependant, les indicateurs utilisés pour calculer l'IPF se caractérisent par certains partis pris. Ils ne reflètent pas la participation des femmes dans les organisations de base ou locales, ni leur participation dans la population active, qui prend pourtant en compte l'expérience d'un nombre d'individus bien plus élevé. Cueva (2006) propose d'intégrer des indicateurs qui évaluent l'autonomie physique des femmes au niveau du foyer. D'autres suggèrent d'utiliser le taux de prévalence de l'emploi des contraceptifs par les femmes comme une indication de leur degré de liberté dans la régulation des grossesses.

En ce qui concerne les indicateurs du pouvoir politique des femmes, on suggère de prendre en compte le pourcentage de sièges occupés par celles-ci au niveau des autorités locales, ce qui est particulièrement pertinent pour la décomposition de l'IPF. On affirme souvent qu'au lieu de faire avancer la cause des femmes, les partis politiques cooptent les femmes pour les besoins de leurs programmes. Les équipes des RDH doivent adopter des approches de calcul novatrices afin d'établir le lien entre la représentation parlementaire des femmes et la formulation de mesures et de programmes de développement sensibles à la dimension du genre.

Dans certains pays, le calcul de l'IPF est rendu difficile par la rareté des données pour certaines composantes. Les équipes des RDH sont encouragées à exploiter d'autres informations relatives à la participation, notamment celles qui mesurent la propriété et le contrôle d'actifs productifs. L'encadré 2.13 présente la manière dont le Cambodge a eu recours à des indicateurs alternatifs.

CAMBODGE : DÉCOUVRIR LE « VRAI » VISAGE DE LA PAUVRETÉ

Le Cambodge calcule le niveau de consommation par habitant dans les foyers ruraux. Le RDH de 1998 consacré à ce pays montre que, bien que les ménages dont le chef est une femme ne soient pas défavorisés par rapport à ceux entretenus par un homme en termes de consommation par habitant, il s'agit là d'une vision limitée du bien-être. En effet, comme dans la plupart des sociétés traditionnelles, le statut social des premiers est inférieur à celui des seconds. Tout en relevant les difficultés

méthodologiques que présente l'évaluation de la répartition des ressources au sein des ménages, ce document utilise des variables de substitution afin d'établir un lien entre les variations des dépenses de consommation des ménages et celles de la composition de ces derniers.

Les résultats tendent à démontrer que les hommes reçoivent une part nettement supérieure des dépenses alimentaires discrétionnaires, et que les hommes de 25 ans ou plus puisent bien davantage

dans le budget d'habillement du foyer que les femmes de la même tranche d'âge. Ce rapport s'appuie sur ces données pour

mettre à jour le « vrai » visage de la pauvreté, qui n'aurait autrement pas été révélé par les enquêtes sur le revenu et la consommation des ménages.

Source : RDH de 1998 sur le Cambodge.



Au vu des limites de l'ISDH et de l'IPF, on s'efforce d'améliorer les indicateurs utilisés dans le RMDH. En 2006, le BRDH a organisé un atelier technique portant sur la révision de ces deux instruments. Les participants ont émis des recommandations à court et long terme. L'une des propositions de long terme consiste à mettre au point un nouvel indice composite de l'égalité entre femmes et hommes qui deviendrait l'indicateur phare en la matière et ferait de l'ISDH une mesure du développement humain axée sur la répartition femmes/hommes parmi d'autres. À court terme, cet atelier a suggéré de modifier le traitement actuel du revenu du travail dans le calcul de l'IPF afin de ne prendre en compte que les écarts entre femmes et hommes. À moyen terme, on pourrait simplifier cet indicateur en utilisant les écarts moyens dans ses trois composantes. Le BRDH examinera les recommandations de court terme dans les prochaines éditions au fur et à mesure que les recherches avanceront.

Comment utiliser l'ISDH et l'IPF

Afin de faire bon usage de l'ISDH, il convient de comparer sa valeur à celle de l>IDH dans un même pays. Cette comparaison (qui peut prendre la forme d'une différence ou d'un ratio) indique combien l'inégalité entre les genres en termes de longévité, d'instruction ou de revenu du travail

fait baisser l>IDH, en supposant une aversion pour l'inégalité (voir l'annexe 8 pour plus de détails techniques sur l'aversion pour l'inégalité). Elle représente les conséquences négatives des inégalités entre les genres et la part de ces dernières qui est due aux écarts entre femmes et hommes dans les trois composantes. Cependant, ces conséquences n'apportent toujours aucun élément quant aux écarts qui les ont provoquées.

Avant de tirer des conclusions de la comparaison entre l'ISDH et l>IDH, une analyse descriptive approfondie des données utilisées pour calculer ces indicateurs est nécessaire, de même qu'un examen des différents facteurs d'inégalité entre les genres.

L'IPF, dans une certaine mesure, peut servir à évaluer le niveau de participation des femmes en termes de représentation politique et dans la vie économique.

Environnement et développement humain

On ne soulignera jamais assez l'importance de la relation réciproque entre environnement et développement humain. L'environnement est une source fondamentale de ressources dont dépend le développement humain et qui compte pour la génération actuelle, ainsi que pour les suivantes. Dans le même temps, les activités humaines peuvent détruire des écosystèmes, ce qui a de graves conséquences sur le développement humain et notamment sur les populations les plus pauvres. Les changements climatiques, en particulier la hausse des températures régionales, ont déjà eu des effets considérables, parmi lesquels une augmentation de la fréquence des maladies. Et ces phénomènes devraient se poursuivre.

Malgré des liens évidents avec l'environnement, le paradigme du développement humain n'a jamais été examiné en profondeur de ce point de vue. Jadis, l'environnement était perçu comme un aspect naturel dissocié des préoccupations du développement humain et considéré comme allant à l'encontre de ce dernier. Cependant, le débat sur la relation entre ressources naturelles et croissance économique a débouché sur le concept de développement durable, qui relie les dimensions humaine, sociale, environnementale et économique du développement. Dans ses travaux récents, Amartya Sen propose que les questions relatives à la pauvreté et à l'environnement soient intégrées au sein de l'idée de « liberté durable », à savoir la possibilité de préserver et étendre les libertés fondamentales des

personnes aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à jouir de droits similaires, voire plus nombreux (Sen, 2004).

Pourquoi s'intéresser aux dimensions environnementales ?

Les RDH sont l'occasion d'intégrer les préoccupations environnementales dans le développement humain et d'attirer l'attention des responsables politiques sur les problèmes écologiques nécessitant une intervention immédiate. Toutes les équipes des RDH sont vivement encouragées à accorder une place importante à ces questions dans leur analyse ou à choisir l'environnement



Allan Espiritu, Shane Forker

comme thème principal (encadré 2.14).

L'analyse des RDH doit être centrée sur les liens entre les différents problèmes environnementaux et leurs conséquences sur la santé, l'éducation, la pauvreté et le développement humain en général. Ainsi, le temps et la distance nécessaires aux femmes pour aller chercher du bois, qui peuvent avoir été rallongés par la désertification ou la déforestation, ont des effets sur leur santé, le temps qui leur reste pour leurs activités productives, leur niveau de pauvreté et leur bien-être général.

Une autre question cruciale est celle des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire. Le RDH de 2002 sur l'Asie du Sud, par exemple, explique comment, bien que la révolution verte ait augmenté la production vivrière, elle a été assez peu bénéfique pour les petits exploitants, les populations défavorisées et les autres membres marginalisés de la société. La répartition de la nourriture, des terres et des ressources demeure fortement inégale.

Le RDH de 2005 sur l'Ouganda établit une relation entre l'environnement et le développement humain en montrant que l'infection respiratoire aiguë provoquée par la pollution atmosphérique est la principale cause d'absentéisme à l'école, représentant plus d'un tiers du temps de cours. Dans les zones rurales, les enfants de moins de cinq ans contractent cette affection une à trois fois par an et sont malades à chaque occurrence pendant sept à neuf jours.

Le manque de disponibilité et de fiabilité des données complique l'analyse des liens entre environnement et développement humain. Les RDH doivent insister sur cette difficulté et préconiser une amélioration des données relatives à l'environnement. Il est possible d'établir un profil de vulnérabilité afin d'évaluer les effets des chocs environnementaux sur les différentes catégories de population en utilisant des outils participatifs tels que l'arbre des problèmes (voir le diagramme 2.5 et le manuel d'ActionAid intitulé *Manual on Participatory Vulnerability Mapping*, disponible à l'adresse suivante : www.actionaid.org.uk/content/documents/pdf).

ENCADRÉ
2.14

CHINE : CHOISIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le RDH de 2002 sur la Chine aborde deux problèmes importants : d'une part, le grand public considère que la protection de l'environnement relève de la responsabilité de

l'État, et d'autre part, la population tend à accepter l'idée que les problèmes environnementaux sont une conséquence inévitable du développement économique à laquelle on pourra remédier ultérieurement.

D'après ce rapport, le développement économique de la Chine a créé un nouveau modèle de consommation, à l'origine de gros volumes de déchets solides que le pays peine à gérer. Les ordures ménagères atteignaient près de 150 millions de tonnes en 1998, soit une production quotidienne d'un kilogramme par citoyen. Les déchets industriels, quant à eux, seraient cinq fois plus volumineux et polluent les eaux de surface et souterraines.

Selon ce document, au moins 270 millions de citoyens respirent un air dont la qualité est inférieure aux normes acceptables. Chaque année, 1,5 million de cas de

bronchite, 23 000 décès des suites d'affections respiratoires et 13 000 décès dus à des troubles cardiaques sont recensés. Pour la seule année 2000, la pollution atmosphérique a causé 600 000 décès prématurés, 5,5 millions de cas de bronchite chronique et 20 millions de cas d'affections respiratoires. Les décès des suites d'un cancer du poumon seraient 4,7 à 8,8 fois plus nombreux dans les zones très polluées.

Ce rapport recommande à la Chine de faire le choix définitif de continuer et d'approfondir les réformes favorables à un développement durable si elle veut poursuivre sa croissance.

Source : RDH de 2002 sur la Chine.

Tableau 2.3 : INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ ET DES RESSOURCES NATURELLES DE LA BANQUE MONDIALE

PAUVRETÉ	INDICATEURS PAUVRETÉ-ENVIRONNEMENT	PROBLÈMES DE RESSOURCES NATURELLES POUVANT INFLUENCER CES INDICATEURS
Revenu et opportunités	Temps passé par les membres du ménage à aller chercher de l'eau et du bois	Déforestation, pénurie d'eau et surpêche
	Distance parcourue par les membres du ménage pour aller chercher de l'eau et du bois	
	Volume de la consommation annuelle du ménage tirée des terres communales	
	Volume de la consommation annuelle du ménage issue des produits forestiers et de la pêche	
Sécurité alimentaire	Production céréalière rurale par habitant	Dégradation des sols, pénurie d'eau, invasion de parasites, catastrophes naturelles, déforestation, surpêche
	Pourcentage d'agriculteurs exploitant des cultures résistantes à la sécheresse par quintile de revenu/richeesse	
	Volume de la consommation annuelle du ménage issue des produits forestiers et de la pêche	
	Pourcentage des enfants âgés de moins de cinq ans dans les zones rurales souffrant d'insuffisance pondérale	
	Pourcentage des enfants âgés de moins de cinq ans dans les zones rurales atteints d'un retard de croissance	
	Pourcentage d'enfants âgés de moins de cinq ans dans les zones rurales atteints de cachexie	
Vulnérabilité face aux catastrophes naturelles	Pourcentage/nombre de ménages sans abri des suites d'inondations/cyclones/ouragans par quintile de revenu/richeesse	Source : Note thématique d'orientation sur l'environnement (<i>Environment Thematic Guidance Note</i>).
	Nombre de décès provoqués par des catastrophes naturelles par quintile de revenu/richeesse	
	Pourcentage d'agriculteurs exploitant des terres en pente par quintile de revenu/richeesse	

Indicateurs environnementaux

Il est possible d'élaborer des indicateurs environnementaux si la disponibilité des données et le degré d'attention portée à ce thème dans un RDH le permettent. Ainsi, le RDH de 1996 sur

l'Arménie calcule un indice de développement humain durable, par exemple, qui adapte l'IDH de manière à intégrer les coûts environnementaux du développement. La composante environnementale incorpore des éléments de la biosphère

et des indicateurs de base définissant certains aspects de l'exploitation des ressources naturelles. Plusieurs indices composites ont récemment été mis au point afin d'évaluer la qualité environnementale. Si certains comportent des limites évidentes, d'autres sont utiles pour l'analyse de l'impact de l'environnement sur le développement humain.

L'Agence internationale de l'énergie a créé un indice du développement énergétique (*energy development index*, EDI) rendu public pour la première fois dans son *World Energy Outlook* de 2004. Sa méthode de calcul est similaire à celle de l'IDH. Cet indice est une simple mesure de l'avancement d'un pays ou d'une région dans sa transition vers les combustibles modernes et le degré de maturité de sa consommation finale d'énergie. Afin de rendre compte de la qualité et de la quantité des services énergétiques, les composantes de cet indice sont les suivantes :

- énergie commerciale par habitant ;
- part de la consommation d'énergie commerciale dans l'énergie totale, et
- taux d'électrification.

Cet indice est délimité par les valeurs minimale et maximale observées pour chacune de ses composantes, ce qui rend son suivi difficile. Toutefois, il pourrait être analysé dans le contexte de l'IDH.

En plus d'utiliser ces indices composites, les équipes des RDH peuvent commander des enquêtes spéciales afin d'élaborer des indicateurs environnementaux lorsque ceux-ci n'existent pas.

Le tableau 2.3 présente les indicateurs de la pauvreté et des ressources naturelles créés par la Banque mondiale. D'autres administrations, telles que le ministère britannique du Développement international, ont également mis au point des indicateurs environnementaux (voir la Note

thématique d'orientation sur l'environnement, *Environment Thematic Guidance Note*) des RDH.

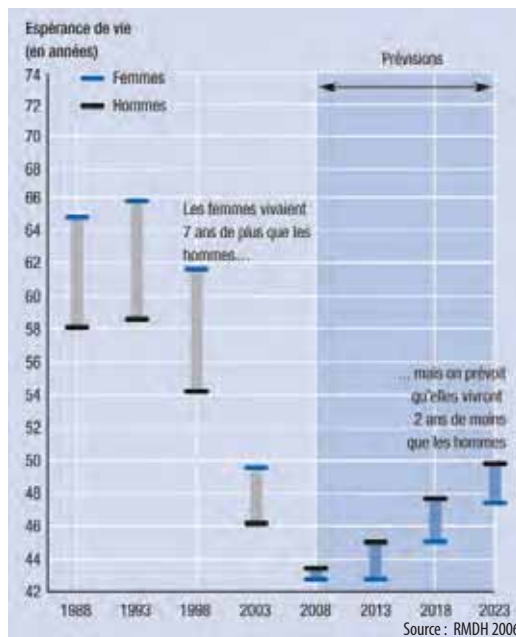
VIH/sida et développement humain

À la fin de l'année 2004, on estimait à 40 millions le nombre de personnes contaminées par le VIH dans le monde. Cette pandémie a des effets dévastateurs sur le développement humain et se ressent à tous les niveaux, des individus et ménages aux collectivités et sociétés.

Le VIH/sida touche de manière disproportionnée les jeunes adultes, qui sont le segment de la popu-

DIAGRAMME 2.7: Espérance de vie des hommes et des femmes en Afrique australe

En raison de la vulnérabilité des femmes face au VIH/sida, ces dernières pourraient bientôt vivre moins longtemps que les hommes.



ENCADRÉ 2.15 LE VIH/SIDA DANS LES RDH

Le **RDH de 2004 sur le Nigeria** s'intéresse au VIH et au sida, en faisant observer qu'un Africain vivant avec le VIH sur sept est nigérian, le nombre de personnes contaminées étant estimé entre 3,2 et 3,8 millions. Ce document indique que le pays est touché par une épidémie généralisée qui ne se limite plus aux populations à haut risque. Le VIH/sida exacerbe la pauvreté, la malnutrition, le faible niveau d'instruction et les inégalités entre femmes et hommes. Il menace la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et ralentit la croissance et les avancés vers d'autres objectifs de développement. Ce rapport

examine les progrès et les limitations de la réaction du pays face au VIH et au sida, tout en proposant des messages concrets visant à mobiliser les acteurs et les institutions d'une manière mieux coordonnée afin d'enrayer la propagation du virus.

Le **RDH de 2002 sur l'Ouganda** revient sur 20 années de VIH/sida dans le pays, en évaluant l'impact de cette maladie sur la population en termes de structure démographique, de fécondité et de mortalité, ainsi qu'en détaillant les effets sur les ménages, les familles, la santé, l'éducation, l'agriculture, la

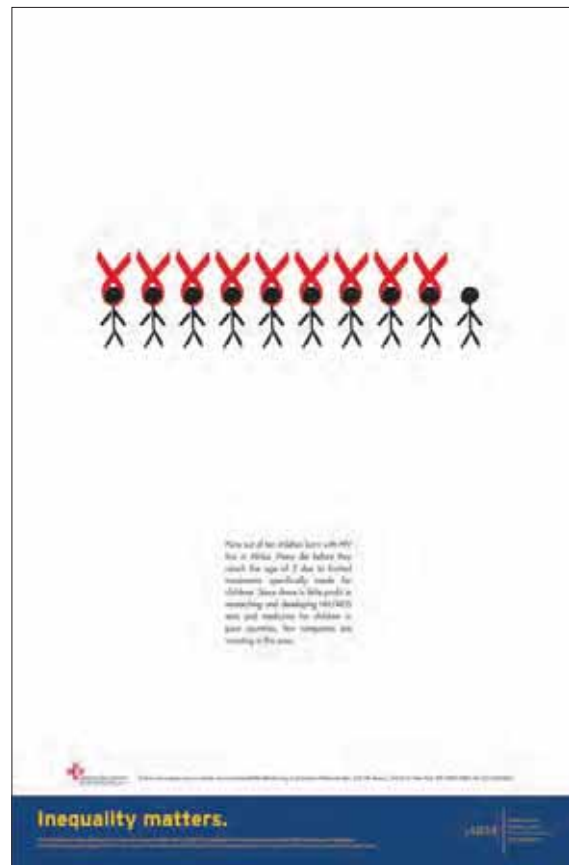
population active, les entreprises, les femmes et l'économie. Ce document décrit la lutte contre l'épidémie de VIH/sida et tente d'expliquer les stratégies de l'Ouganda qui ont porté leurs fruits.

Sources : RDH de 2004 sur le Nigeria et RDH de 2002 sur l'Ouganda.



lation le plus productif et qui assurent des fonctions primordiales en tant que travailleurs, soutiens de famille, parents, éducateurs, personnels de santé, etc. Les femmes sont d'autant plus vulnérables que leurs droits ne sont pas respectés, qu'elles sont peu considérées dans de nombreuses sociétés et qu'elles sont économiquement dépendantes des hommes. En Afrique australe, l'espérance de vie générale à la naissance a diminué de 15 ans entre 1990 et 2004. On estime qu'en 2023, les femmes y vivront en moyenne deux années de moins que les hommes (diagramme 2.7).

Les RDH doivent servir à présenter des arguments forts montrant que le VIH/sida constitue un aspect crucial pour le développement (encadré 2.15). Ils doivent soit choisir d'en faire leur thème principal, soit l'intégrer de manière systématique dans les rapports, notamment dans



Laurie Cummings, AIGA www.aiga.org/inequality-matters

Tableau 2.4 : EXEMPLES D'INDICATEURS DU VIH/SIDA

INDICATEUR	NIVEAU DE DÉSAGRÉGATION
Proportion du budget national alloué à la lutte contre le VIH/sida	Région/district, urbain et rural
Budget consacré à la lutte contre le VIH/sida en pourcentage du budget total de la santé	Région/district, urbain et rural
Taux de prévalence du VIH chez les 15-49 ans	Région/district, groupes d'âge
Taux d'utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque chez les 15-49 ans	Sexe, groupe d'âge, région/district, urbain et rural
Proportion de la population présentant une infection VIH évoluée traitée par multithérapie	Sexe, groupe d'âge, région/district, urbain et rural
Proportion des femmes enceintes séropositives recevant un traitement complet par multithérapie	Région/district, urbain et rural
Proportion d'orphelins inscrits dans l'enseignement primaire et secondaire	Sexe, zone urbaine ou rurale, région/district (à comparer avec le taux d'inscription des enfants dont les parents sont vivants)
Proportion des ménages dont le chef de famille est un enfant	Sexe, parents vivants ou morts, région/district, urbain et rural
Dépenses de santé et d'obsèques en pourcentage des dépenses totales des ménages	Sexe du chef de famille, urbain et rural, quintile de revenu
Pourcentage d'organisations/organismes appliquant des mesures de lutte contre le VIH/sida sur les lieux de travail	Région/district, urbain et rural, public et privé

ceux sur les pays où le taux de prévalence est élevé.

Il convient d'établir des liens entre droits humains et accès à la santé et aux traitements essentiels. Les gouvernements et autres autorités ont le devoir de promouvoir et de protéger les droits sanitaires de leurs citoyens. Cependant, les prix actuels des médicaments et le régime de la propriété intellectuelle peuvent nuire aux individus, notamment aux plus pauvres. Les RDH peuvent présenter des statistiques relatives aux traitements, à la fixation des prix, au nombre de brevets et à l'état de santé des populations. Le VIH/sida peut avoir un impact sur les indices composites tels que ceux du nombre d'années de vie corrigé de la qualité et du nombre d'années de vie corrigé de l'incapacité (pour plus d'informations, consulter l'adresse suivante : www.who.int/healthinfo/bod/en/index.html).

Ces rapports peuvent mettre en balance le coût de l'inaction et celui des traitements, des soins et de l'aide fournis aux personnes contaminées ou concernées par le virus. En Chine, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) prévoient que le nombre de séropositifs pourrait passer de 650 000 personnes en 2006 à plus de 10 millions en 2010 si aucune mesure n'est prise. Le coût de la baisse de productivité et de la perte de personnel qualifié, qui figurent parmi les problèmes liés à la pandémie, serait alors très élevé.

Par ailleurs, les RDH peuvent approfondir l'analyse du rôle joué par les pratiques culturelles et la stigmatisation sur la propagation du VIH. Ainsi, le lévirat (obligation de mariage entre une veuve et le frère du défunt), la polygamie (mariage

avec plusieurs femmes) et les mutilations génitales féminines peuvent accélérer la transmission, tandis que la stigmatisation dissuade les personnes contaminées de déclarer leur maladie et de l'assumer.

Afin que les actions entreprises pour lutter contre cette épidémie portent leurs fruits, il est nécessaire d'adopter des stratégies multisectorielles couvrant de nombreux aspects de la politique de développement et associant les secteurs public et privé, la société civile, les femmes et les hommes, et les personnes contaminées ou concernées par le VIH/sida. Par exemple, un diagnostic participatif de la pauvreté mené en 2005-2006 en Namibie a révélé que même lorsque certains ménages pauvres comprennent les messages de prévention, ils sont peu motivés pour adopter des comportements sexuels responsables, notamment parce qu'ils n'ont pas d'opportunités d'améliorer leur situation socioéconomique.

Les rapports peuvent recommander des stratégies intégrées pour la prévention, les soins et les traitements, la réduction de la vulnérabilité et l'atténuation de l'impact socioéconomique. Ils peuvent également souligner les conséquences probables du VIH/sida sur la réalisation des OMD et mesurer les avancées vers la concrétisation des cibles détaillées et assorties de délais pour les traitements, les soins et l'aide sur lesquelles les dirigeants mondiaux se sont entendus lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des

« La sécurité humaine, en tant que concept, complète avantageusement la perspective expansionniste du développement humain en s'intéressant directement à ce que l'on appelle parfois les "risques de détérioration" [...]. Elle nécessite une protection contre ces dangers et l'autonomisation des individus, qui doivent pouvoir faire face à ces risques, et les surmonter quand cela est possible. »

— AMARTYA SEN (RAPPORT 2004 DE LA COMMISSION SUR LA SÉCURITÉ HUMAINE)

Nations Unies sur le VIH/sida organisée en 2001.

Le tableau 2.4 répertorie les indicateurs sélectionnés pour l'analyse de la question du VIH/sida du point de vue du développement humain. Cette liste n'est pas exhaustive. L'étendue du problème varie d'un pays à l'autre, et les équipes des RDH doivent utiliser les indicateurs les plus pertinents dont ils disposent. La Note thématique d'orientation sur le VIH/sida (*HIV/AIDS and Human Development Thematic Guidance Note*) constitue une ressource complémentaire.

Sécurité humaine et développement humain

Comme la pauvreté, la sécurité humaine est un concept vaste qui couvre plusieurs domaines et peut s'appliquer à toutes les questions abordées dans les autres sections du présent chapitre. Les problèmes relatifs à la sécurité humaine doivent donc être intégrés dans les RDH. L'encadré 2.16 en donne un exemple concret.

Le *Rapport mondial sur le développement humain 1994* identifie sept domaines de la sécurité humaine : économique, alimentaire, sanitaire, environnemental, personnel, local et politique. Ces dimensions déplacent l'attention portée à la

ENCADRÉ
2.16

MACÉDOINE : EXAMINER LA PORTÉE DE LA SÉCURITÉ HUMAINE

En Macédoine, le RDH de 2001 s'intéresse à la sécurité humaine d'un point de vue économique, politique et institutionnel. Selon une enquête lors de laquelle les personnes interrogées devaient classer les menaces responsables de leur sentiment d'insécurité, le chômage, le faible niveau de revenu et l'accès aux services médicaux sont les principales préoccupations de la population.

Source : RDH de 2001 sur la Macédoine.



Tableau 2.5 : INDICATEURS AGRÉGÉS DE LA GOUVERNANCE

Le projet de la Banque mondiale sur les indicateurs mondiaux de la gouvernance publie chaque année des indicateurs agrégés relatifs à six dimensions de la gouvernance, ainsi que les données sur lesquelles ils s'appuient.

Participation et responsabilisation degré de la participation permise aux citoyens d'un pays au choix de leur gouvernement, liberté d'expression et d'association, liberté des médias 1	Stabilité politique et absence de violence perception de la probabilité que le gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens anticonstitutionnels ou violents, notamment par les violences intérieures et le terrorisme 2	Efficacité des pouvoirs publics qualité des services publics, qualité de la fonction publique et son degré d'indépendance vis-à-vis des pressions politiques, qualité de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques, crédibilité de l'engagement du gouvernement envers ces politiques 3
Qualité de la réglementation capacité du gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et une réglementation satisfaisantes qui permettent le développement du secteur privé 4	Primauté du droit degré de confiance qu'ont les citoyens dans les règles de la société et degré de conformité à ces règles, et en particulier qualité de l'exécution des contrats, de la police et des tribunaux, et prévalence de la criminalité et de la violence 5	Lutte contre la corruption degré d'exercice de l'autorité publique à des fins personnelles, comprenant les formes mineures et la grande corruption, et « prise en otage » de l'État par les élites et les intérêts privés 6

Source : Indicateurs mondiaux de la gouvernance, Banque mondiale (www.govindicators.org).

sécurité de l'État vers celle des individus. Les facteurs présentant une menace pour la sécurité humaine varient d'un pays à l'autre, les besoins d'un pays en conflit étant généralement différents de ceux d'une nation frappée par une catastrophe naturelle telle qu'une sécheresse. Les RDH sont l'occasion de placer la sécurité humaine dans le contexte spécifique d'un État. Toutes les situations ont cependant un point commun : les mesures visant à mettre fin à l'insécurité humaine doivent reposer sur des considérations ayant trait au développement et aux droits humains (*Rapport mondial sur le développement humain 2006*).

L'analyse de la sécurité humaine doit commencer par des études visant à déterminer les facteurs qui la menacent dans un pays ou une région donnés. Les enquêtes de perception constituent un moyen idéal de collecter des données.

Gouvernance et développement humain

Une bonne gouvernance est essentielle au développement humain, mais le manque de données limite jusqu'à présent l'analyse des liens entre ces deux aspects. Depuis quelques années, la reconnaissance croissante de la place centrale de la gouvernance dans le développement humain encourage les efforts de recherche visant à évaluer son impact sur celui-ci. Afin que la gouvernance soit favorable au développement humain, il ne suffit pas que les institutions et les règles soient efficaces, mais il faut également veiller à ce que les ressources parviennent aux bénéficiaires à qui elles sont destinées. Les RDH peuvent se pencher sur un ou plusieurs aspects de la gouvernance, soit en les choisissant comme thèmes de réflexion, soit en les intégrant à l'analyse économique.

Le Projet des indicateurs de la gouvernance du PNUD constitue un support pour les processus

ENCADRÉ
2.17

ASIE DU SUD : ÉVALUER LA « GOUVERNANCE HUMAINE »

Le RDH régional de 1999 sur l'Asie du Sud était consacré à la crise de la gouvernance. D'après ce rapport, les gouvernements de cette région prétendent représenter les pauvres mais aident les riches, la fiscalité y est insuffisante et régressive, et les dépenses sont engagées à mauvais escient et inefficaces. Des millions de dollars sortent chaque année de cette région par le biais

de la corruption. Ce rapport analyse les problèmes de gouvernance du point de vue politique, économique, social et citoyen. Il examine en profondeur le phénomène de la corruption et recommande un calendrier de réformes concret et réaliste visant à promouvoir la « gouvernance humaine ».

Ce rapport présente un nouvel indicateur,

l'indice de la gouvernance humaine. Celui-ci est une simple moyenne des indicateurs de la gouvernance économique, politique et citoyenne. Il suit une méthodologie similaire à celle de l'IDH.

Source : RDH régional de 1999 sur l'Asie du Sud.



nationaux d'évaluation et de suivi de la gouvernance démocratique. Les équipes des RDH peuvent recommander que les bureaux de statistique des États utilisent cette ressource afin de compiler une base de données nationale sur les indicateurs de la gouvernance (voir www.undp.org/oslocentre/flagship/governance_indicators_project.html). Le projet de la Banque mondiale sur les indicateurs mondiaux de la gouvernance, qui étudie 213 pays et territoires, peut également permettre de déterminer quels sont les obstacles auxquels se heurte spécifiquement la gouvernance (tableau 2.5).

Le document intitulé *Occasional Paper on Decentralization and National Human Development Reports* et la Note thématique d'orientation sur la prévention des conflits (*Conflict Prevention Thematic Guidance Note*) sont des documents de référence d'ordre plus général pour l'analyse de la gouvernance et du développement humain.

Corruption

La corruption constitue un aspect important de la gouvernance, même si elle est loin d'en être le seul. Étant

donné qu'elle fait planer une grave menace sur la gouvernance et le développement humain, il se peut que la rédaction des rapports nécessite



« Opportunités
d'instruction

En France, un enfant peut faire
15 ans d'études dans le système éducatif
Au Mozambique, un enfant bénéficie de
quatre années de scolarité

Les écarts restent
considérables. »

BENGALE OCCIDENTAL ET VENEZUELA : DONNÉES D'ÉVALUATION DES EFFETS DE LA DÉCENTRALISATION

Le **RDH de 2004 sur l'État du Bengale occidental (Inde)** examine les effets que la divergence des politiques de développement des autorités centrales et fédérales produit sur le développement humain, en s'appuyant sur diverses données quantitatives et qualitatives. Ce document relève que, même si le Bengale occidental bénéficie d'une grande autonomie et affiche une progression impressionnante sur certains plans, les mutations de l'environnement macroéconomique indien,

associées à la diminution des ressources de l'État central et à la nécessité de services sociaux universels de qualité, sont toutefois source de grandes difficultés. Ce rapport recommande vivement l'adoption de mécanismes et de dispositifs novateurs afin de traiter ces problèmes, plutôt qu'un retour à une approche de développement centralisée.

Le **RDH de 1999 sur le Venezuela** analyse les ressources publiques versées aux États pour les secteurs sociaux, ainsi

que les relations avec les avancées et les carences du développement humain. Ce document calcule un taux de réduction des disparités qui suit les progrès relatifs réalisés par le biais des dépenses sociales décentralisées.

Sources : RDH de 2004 sur l'État du Bengale occidental et RDH de 1999 sur le Venezuela.



d'étudier en profondeur la manière dont elle appauvrit les populations déjà défavorisées (encadré 2.17). Les résultats du Baromètre mondial de la corruption 2003 ont confirmé que les pauvres sont les plus touchés par ce phénomène. Environ 40 % des répondants à revenu faible estiment que la corruption a un effet significatif sur leur vie personnelle et familiale. En outre, selon un rapport établi par l'Union africaine, la corruption coûte aux économies d'Afrique plus de 148 milliards USD par an, soit 25 % du PIB régional. Ce chiffre comprend à la fois les coûts directs et indirects, notamment les ressources détournées par des actions malhonnêtes ou mobilisées pour lutter contre la corruption.

L'indice de perception de la corruption de Transparency International est une référence couramment utilisée pour mesurer et comparer le degré de corruption des pays. Il évalue l'ampleur perçue de ce phénomène chez les fonctionnaires et les responsables politiques. Le Centre pour la Gouvernance du PNUD, à Oslo, a publié un rapport intitulé *Corruption and Governance Measurement Tools in Latin American Countries*, qui décrit une centaine d'outils de mesure de la corruption dans 17 pays (www.undp.org/oslocentre/flagship/governance_indicators_project.html).

Droits de l'homme

Les droits de l'homme forment un autre aspect important du développement humain, étroitement lié à la gouvernance. Les équipes des RDH peuvent examiner les données qui mettent en lumière et expliquent les atteintes aux droits humains et la capacité de l'État et d'autres acteurs à veiller au respect de ces derniers. C'est notamment le cas des informations issues des déclarations nationales concernant les différentes conventions relatives aux droits de l'homme, pour lesquelles il convient de comparer les informations officielles avec celles des organisations non gouvernementales (ONG).

Par ailleurs, les travaux de certaines organisations internationales telles que l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), l'UNICEF et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), ainsi qu'Amnesty International, contiennent parfois des données pertinentes pour ces rapports.

Les indicateurs suivants peuvent être pris en considération :

- nombre d'homicides pour 1000 habitants ;
- nombre d'affaires en attente de jugement ;
- nombre de personnes détenues sans avoir été

jugées, en pourcentage de la population carcérale ;

- prisonniers politiques, en pourcentage de la population carcérale ;
- nombre de journaux indépendants ; et
- mesures en place pour la réalisation des objectifs de respect des droits de l'homme.

Décentralisation

Les RDH peuvent être amenés à examiner la décentralisation et l'autonomie des collectivités locales. Si les services sociaux de base sont délégués aux administrations locales sans être accompagnés d'un renforcement des capacités institutionnelles, d'un transfert de pouvoirs et de ressources suffisantes, l'évolution du développement humain peut se dégrader. En revanche, un programme de décentralisation bien pensé peut améliorer la qualité des services et remédier aux inégalités régionales d'accès et de qualité en la matière.

Ces rapports peuvent recommander la décentralisation, tout en précisant que celle-ci n'est pas synonyme de disparition de l'État. Un équilibre doit exister entre les rôles et attributions de l'État central et des structures locales (encadré 2.18). Si les données quantitatives évaluant la décentralisation et la qualité des services ne sont pas disponibles, des enquêtes de perception peuvent donner une idée de l'influence de la décentralisation sur le bien-être de la population.

Un RDH peut également être l'occasion de militer pour l'affectation de ressources à l'amélioration des données infranationales, parce que c'est un aspect essentiel d'une décentralisation de la planification du développement fondée sur des données fiables. Les progrès dans ce domaine s'illustrent déjà de manière positive en Ouganda, où le cadre d'élaboration du programme d'action contre la pauvreté (Poverty Eradication Action Plan) exige des districts qu'ils publient un rapport trimestriel permettant de contrôler les interven-

tions prioritaires consacrées à cet objectif. Des données tant quantitatives que qualitatives sont collectées à tous les niveaux administratifs, du village au district en passant par la commune, le sous-comté et le comté. Ces informations sont introduites dans le système d'information et de communication du ministère des Collectivités locales, qui compile des données relatives aux ressources, aux résultats obtenus et aux indicateurs d'évolution. Les éléments fournis par ces rapports trimestriels sont triangulés au moyen d'évaluations annuelles des programmes des collectivités et des instructions émanant des ministères concernés. Enfin, les profils des districts permettent de déterminer comment les subventions de l'État central sont utilisées.

Conclusion

Le présent chapitre a mis en évidence les questions clés que les RDH peuvent étudier et donne des indications quant à la manière de juger leurs différents aspects. Les thèmes abordés ne sont pas exhaustifs et fournissent simplement des informations utiles sur les mesures qui peuvent être prises. Les équipes des RDH doivent continuer d'adopter plusieurs approches et de se montrer imaginatives dans l'exploitation des données afin d'évaluer d'autres aspects du développement humain, sans compromettre leur qualité statistique.

Dans l'élaboration d'un rapport sur le développement humain, la phase de recherche et d'analyse, thème central du présent chapitre, est fondamentale. Une autre phase, tout aussi importante et délicate, consiste à veiller à ce que le rapport recommande des actions et des programmes fondés sur les principes du développement humain. Le chapitre 3 exposera des éléments d'orientation et les méthodes efficaces pour préconiser le changement, notamment par le biais d'un suivi constant après la production du rapport.

LISTE DE POINTS À VÉRIFIER : UN RÉCAPITULATIF RAPIDE

La liste suivante passe en revue les principaux aspects du chapitre 2.

Utilisation de l'IDH

- Les relations entre les indicateurs des OMD et les aspects plus larges du développement humain sont-elles explorées ?
- L'IDH est-il utilisé correctement pour étayer une analyse plus large du développement humain ?
- Le chapitre reconnaît-il les limites de l'IDH ?
- Si l'IDH a été adapté au contexte local, les motivations et le cadre théorique sous-tendant ce travail ont-ils été définis ?

Mesure de la pauvreté multidimensionnelle

- L'ensemble des données et des indicateurs a-t-il été pris en compte afin de permettre une analyse multidimensionnelle de la pauvreté allant au-delà de la pauvreté monétaire ?
- Les données et l'analyse s'intéressent-elles aux seuils de pauvreté pertinents à l'échelon national, aux différences et aux tendances de la pauvreté transitoire et chronique, ainsi qu'au risque et à la vulnérabilité au fil du temps ?
- Le recours à des évaluations participatives de la pauvreté a-t-il été envisagé ?
- Le calcul de l'IPH a-t-il été envisagé dans le cadre d'une analyse plus large de la pauvreté multidimensionnelle, comprenant une discussion sur les limites de l'IPH ?

Utilisation des données et des analyses économiques

- Le chapitre étudie-t-il les liens entre le développement humain et les différents scénarios de croissance économique ?
- La cohérence de la politique budgétaire et monétaire avec les objectifs de développement humain a-t-elle été analysée ?
- Les données sur le secteur informel ont-elles été étudiées et les éventuelles limites ont-elles été examinées ?
- Ce chapitre utilise-t-il le coefficient de Gini, les ratios par quintiles ou déciles et d'autres données pour explorer les inégalités de revenu ?
- Des données ont-elles été utilisées pour l'analyse des conséquences de la politique économique régionale et mondiale sur le développement humain ?

Intégration systématique des données et des analyses sexospécifiques

- L'équipe comprend-elle des personnes ayant une expérience des questions et des données relatives au genre ?
- Des techniques sensibles au genre ont-elles été utilisées pour la collecte des données ?
- Dans le RDH, les données sont-elles désagrégées en fonction du genre et d'autres paramètres de l'exclusion ?
- Des données désagrégées par genre et d'autres données ont-elles été utilisées pour l'analyse des causes sous-jacentes des inégalités entre les

sexes, ainsi que de l'impact de ces inégalités sur les femmes et les hommes, et sur la société dans son ensemble ?

- Le cas échéant, des données relatives à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et au Programme d'action de Beijing ont-elles été prises en compte ?
- Les données sexospécifiques sur la violence ont-elles été analysées et leurs limites ont-elles été prises en compte ?
- Les données relatives à l'emploi, aux discriminations salariales, à l'économie domestique, à l'utilisation du temps, aux schémas de consommation, à la propriété d'actifs et au *gender budgeting* ont-elles été prises en compte ?
- L'ISDH et l'IPF ont-ils étayé l'analyse et leurs limites ont-elles été évoquées ?
- Des données ont-elles été utilisées pour justifier des recommandations particulières concernant le traitement de la question du genre ?

Intégration systématique des données et des analyses environnementales

- L'équipe comprend-elle des personnes ayant une expérience des questions et des données relatives à l'environnement ?
- Des données ont-elles été utilisées pour explorer les liens spécifiques entre le développement humain, les inégalités et l'environnement dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la croissance économique, l'emploi, les moyens de subsistance, le genre et la sécurité ?
- Des données ont-elles été utilisées pour les tendances et les projections intégrant les chocs climatiques et autres catastrophes naturelles, ainsi que leur impact sur les moyens de

subsistance et les stratégies déployées pour y faire face ?

- Ce rapport analyse-t-il les conséquences à long terme de ces stratégies sur les avancées du développement humain ?
- Le chapitre utilise-t-il des indices environnementaux et en analyse-t-il les limites ?
- Des données ont-elles été utilisées pour les recommandations visant spécifiquement à remédier aux problèmes environnementaux ?

Mesure d'autres dimensions du développement humain

- Un ensemble complet de données quantitatives et qualitatives a-t-il été utilisé pour l'exploration des causes premières et des conséquences transversales du VIH/sida, ainsi que les options permettant de faire face à cette pandémie ?
- Un ensemble complet de données a-t-il été utilisé pour l'évaluation des thèmes transversaux tels que la sécurité humaine ?
- Un ensemble complet d'indicateurs de la gouvernance a-t-il été utilisé pour couvrir des sujets tels que le droit à la parole de la société civile et la participation/responsabilisation, la stabilité politique, les droits de l'homme, la primauté du droit, la lutte contre la corruption et la qualité de la réglementation, l'efficacité des pouvoirs publics, la qualité du service public, la planification de la politique et sa mise en œuvre ?